

J'ai pu me tromper sur des hommes, sur des faits ou sur des circonstances, mais je n'ai rien à regretter de l'intention qui m' a fait agir. (Robert Brasillach à son procès)

EDITORIAL :

Ce numéro, dont la parution était prévue en janvier, sort à mon grand regret avec trois mois de retard, ce qui me contraint à repousser également de quelques semaines la traditionnelle assemblée générale des ARB. Ce n'est certes pas le manque de matière, toujours abondante et qui ne me pose que l'embarras du choix, qui explique ce report dans les délais. Cette livraison de vingt-quatre pages est là pour en témoigner. En réalité, déjà confronté à des obligations professionnelles de plus en plus contraignantes, je continue à assurer pratiquement seul la bonne marche de l'association, pari presque impossible à tenir et dont Pierre Favre avait en son temps appris à mesurer les limites. Dans ces circonstances, il faut apprécier l'aide aussi précieuse qu'indispensable de Cécile Dugas, Anne-Marie Bouyer ou encore Anne Brassié, dans la publication de nos *Cahiers*. Mais cela ne résout pas la question des tâches administratives qu'il faut bien assumer et auxquelles je ne peux consacrer le temps nécessaire. De son côté, Jean Devyver, à qui nous devons tant, aimerait passer le flambeau à un jeune adhérent belge. En vain, car les volontaires ne sont pas légion. Quant à nos amis Barthelemy, qui s'occupent depuis de nombreuses années de notre trésorerie pour la France, ceux-ci m'ont demandé à être déchargés de cette fonction dès la fin de l'année, pour des raisons de santé. Je ne sais pas encore qui prendra le relai dans quelques mois, mais il faudra bien trouver rapidement une solution à ces questions d'organisation. Une fois de plus je fais appel à votre engagement personnel et invite ceux d'entre vous qui sont prêts à donner un peu de leur temps aux ARB à me contacter au plus vite. Grâce à notre jeune membre parisien, Arnaud Challe, les ARB affirmeront désormais leur présence lors de rencontres tant culturelles que littéraires, toujours propices à de nouvelles adhésions. D'ici la fin de l'année, nos activités parisiennes devraient trouver leur vitesse de croisière.

Les *Cahiers* N° 41 sortiront avant l'été, soit avec un retard tout à fait admissible compte tenu du volume particulier de cette livraison qui comprend, en plus de la partie consacrée à *Notre Avant-Guerre*, un hommage conséquent à M^e Jacques Isorni qui nous a quitté l'an dernier.

Police de la pensée: on remet ça ! Cinquante ans après sa mort, Brasillach ferait-il plus peur que de son vivant ? On pourrait le croire à lire ce qu'une certaine presse romande, de plus en plus indigente, a fait paraître en début d'année à l'occasion de la publication d'un rapport sur la montée des droites en Suisse. Je reviendrai dans le prochain bulletin, car la place me manque ici, sur cette campagne de presse, qui, si elle révèle d'abord la misère intellectuelle et morale de ceux qui font l'opinion, est aussi significative des soubresauts d'une pensée unique et politiquement correcte. *Quand Brasillach le poète sert d'alibi* titrait par exemple le *24 Heures* de Lausanne du 19 janvier 1996 dans un encadré qui prétendait refaire l'historique des ARB, attaquant au passage votre serviteur, Pierre Favre ainsi que notre journaliste Roger Pache, dont l'inquisiteur de service ne parvenait manifestement pas à comprendre qu'il puisse encore s'exprimer librement dans le respectable *Journal de Payerne*. Affaire à suivre...

Ph. JUNOD

ASSEMBLEE GENERALE 1996

Samedi 1^{er} Juin à 16 h. 30. Hôtel AULAC

4, Place de la Navigation, OUCHY - LAUSANNE

Une salle nous sera réservée au 1^{er} étage. Un parking souterrain se trouve devant l'hôtel. Pour les personnes arrivant en train, un métro conduit directement à Ouchy, l'hôtel se trouvant à la sortie du terminus. Les membres qui souhaitent réserver une chambre sont priés de nous le faire savoir. Chambre individuelle : SFR 110.-, double : SFR 160.- avec petit-déjeuner.

Le conseil est convoqué à 15 h. précises.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du Président et du vérificateur.
2. Discussions, propositions et projets.
3. Conférence de **Pierre MAUGUE**:

**BRASILLACH - DRIEU LA ROCHELLE :
DEUX INTELLECTUELS DANS LA TOURMENTE.**

4. Repas dès 19 h. 30. Prière de réserver avant l'Assemblée générale.

Association des Amis de Robert Brasillach

Case postale 3763, CH-1211 Genève 3.

Cotisations: France: FRF 120.-; Belgique: BEF 1000.-; Suisse et autres pays: CHF 50.-

A doubler pour un exemplaire numéroté des *Cahiers* sur papier Vergé en précisant CN.

Versements: CCP 12-5735-6 Genève ou Cpte n° 205.782.00 X, Union de Banques Suisses, Genève.

- **Pour la France** (uniquement) : CCP 5904.28 T Lyon, ou chèques, à l'ordre de Madame Jeanne Barthelemy, Le Rochafon, F-74560 Monnetier-Mornex.

- **Pour la Belgique** (uniquement) : CCP 000-0770610-42 Bruxelles, à l'ordre de Monsieur Jean Devyver, 196 avenue de Messidor, B-1180 Bruxelles.

RELECTURES

par Joël Laloux

"MON DEMI-FRÈRE
ROBERT BRASILLACH..."

Il est toujours miraculeux, et difficile de parler des êtres qui ont vécu, et qui ont été relégués au rayon du souvenir, ou sur la mince étagère de la gloire. C'est pourtant ce que réussit, avec le recul, madame Geneviève Maugis, fruit d'une ultime saison entre madame veuve Brasillach, et le docteur Maugis.

En fait, ce qu'il faut retenir de ce document essentiel, ce ne sont pas des relations aussi étroites qu'éphémères autour d'un écrivain qui fut le Gérard de Nerval de son temps, ni des souvenirs qui gravitent plus autour de la personnalité de Maurice Bardèche, lequel ne reprendra pas ici ni la figure ni la stature d'Edmond de Goncourt auprès de son frère.

Non, ce qui me ramène à Geneviève Maugis, et sur les pas du regretté et oublié Pierre Baudry, c'est cette atmosphère, à la fois douce, et, en l'occurrence, conflictuelle de la campagne bourguignonne, transposée aux terres picardes. Dès le paragraphe "Adolescence", s'installe aussi cette ubiquité, cette ambiguïté, qui fait qu'entre la vie parisienne et la chaleur, molle et meuble, de notre enfance profonde, nous ne sommes plus le même. Cela fait comme une hésitation physique, charnelle, qui se prolonge, dans un style, pur et direct, qui nous va droit au cœur, et dont on ne s'absente pas une seconde.

Au lieu de personnages massifs, nous sommes transportés par des ombres insaisissables, qui s'échappent dans la pirouette d'une séance de spiritisme, ou de parapsychologie. La polémique et la poésie seront un viatique, à la fin de cette première partie, pour Geneviève Maugis, doublement efficace contre les duretés de la vie.

suivi de... **IL FALLAIT BIEN VIVRE QUAND MÊME"**

Nous voici passés de l'autre côté de la colline. Nous l'avons atteint sans effort.

Il s'agit, ici, en l'occurrence, mieux qu'une autobiographie, de fragments de romans, de bribes de souvenirs, qui, sous la plume de Geneviève Maugis, nous reviennent comme au cours d'une conversation, autour d'un thé.

Tout d'abord, passons le thé amer, qui tombe par inadvertance sur la table qui tourne sous l'arbre aux récits, comme ces scènes sentimentales, ou cette cartomancienne, maladroitement inspirée du *Marchand d'oiseaux* ou de *L'enfant de la nuit*, ces poèmes, qui tombent ici ou là comme une douche froide, ou l'étude de Maître Belingard, beaucoup trop longue; mais voici que l'eau tiédit, avec les cures de Salie de Béarn, qui nous valent une évocation du grand écrivain Eveline Mahyère, auteur du chef d'œuvre à l'état brut : *-Je jure de m'éblouir* (1958), la sortie un peu tumultueuse, mais tant attendue de la pièce de Brasillach, *La Reine de Césarée*, sur les planches, le portrait truculent de monsieur Blanc. Mais le meilleur de ce livre est l'hommage aux chats que n'eussent pas désavoués Colette, Léautaud, ni ma chère Théodoresco, un portrait éblouissant et saisissant de piété et de tendresse, de Pierre Fresnay, un autre, bien plus sombre, de Maurice Bardèche qui rappelle *les méchancetés d'un saint*, dans *L'envers de l'histoire contemporaine*; avec, dans *Cette place est un enfer*, un fragment de bijou que n'eût pas désavoué l'auteur de *La comédie humaine*.

PIERRE LAVAL DEVANT L'HISTOIRE par René de Chambrun

C'est grâce à mes poètes de Fresnes que je fus amené, entre autres personnalités, à correspondre avec le Comte de Chambrun, qui, dans un élan qui signe les âmes généreuses, me dédicacé ses *Combats pour l'Angleterre* puis ses *Combats pour Pierre Laval*. "Avec mon meilleur souvenir, 24 mai 1993." L'ouvrage fourmillait d'anecdotes, de pièces inédites, de rebondissements et de documents photographiques assez

passionnants.

Avec *Laval devant l'Histoire*, paru en 1989, soit un an auparavant, reçu le 15 octobre 1995 pour le cinquantenaire de sa mort, c'est en quelque sorte le premier tome encore mal dégrossi du dossier que j'ai découvert.

Le livre comporte trois parties distinctes :

- Une sorte de Vaudeville en deux actes à Paris et à Vichy, où défilent toutes sortes de personnages burlesques en complet-redingote, ou en costume vert-de-gris.

- La chronologie, assez pathétique, des derniers jours du Président à Fresnes.

- Pour finir, un lourd, et bien trop long pensum rempli de chiffres, et de statistiques sur le ravitaillement, partie qui devait être gommée dans la version de 1990 intitulée *-Mes combats*.

René de Chambrun fait dans *Devant l'Histoire* deux allusions à Robert Brasillach :

- la visite de Maître Baraduc (l'un des trois avocats) chez François Mauriac le 10 octobre : *Mauriac met tout de suite son interlocuteur en garde contre l'influence qu'on lui prête: -De Gaulle m'avait promis la grâce de Brasillach... Vous le saviez, ça ? -Oui. -Alors, vous voyez bien...*

Il eût fallu voir quoi ? Qu'on ne traite pas avec ceux qui ont renié leurs paroles ? Qui cachent leurs crimes derrière leur visage falot, et un discours informel ? Qui règnent sur le silence d'une porte, quand ce n'est pas dans une île déserte ?

- Enfin au tableau IX; grand A petit IV de *L'action de Pierre Laval*, dans le domaine du livre et de l'édition, *Notre Avant-Guerre* figure parmi les meilleures ventes de l'année 1941.

CAHIERS DES AMIS DE ROBERT BRASILLACH

41 Notre Avant-Guerre Hommage à Isorni

SOMMAIRE

du N° 41 des *CAHIERS* des ARB (parution printemps 1996).

Avant-Propos par Dominique Gallargues; **Notre Avant-Guerre** : Introduction de Maurice Bardèche; L'art du portrait dans *Notre Avant-Guerre* par Cécile Dugas; Un album de souvenirs par Hélène Marousez; 50

ans après... relire *Notre Avant-Guerre* par Mejillon; Ainsi passait le temps par Willy-Paul Romain; Le bonheur de vivre malgré l'orage annoncé par Alain Sanders; Le Paradoxe de l'éphémère et du permanent dans *Notre Avant-Guerre* par Peter Tame; Reflets du temps passé par Jean-Loup Dulac; *Notre Avant-Guerre* par Georges Blond; Trois étapes par Alain Laubreaux; *Notre Avant-Guerre* par Paul Lombard; Livres nouveaux par René Dumesnil; Articles de Robert Brasillach : Ludmilla Pitoëff, Jeunesse, "Rive-Gauche" et notre légende, Notre bon Maître André Bellessort; Autres textes autour de *Notre Avant-Guerre* : Les Mystères de la rue d'Ulm par Jean Servièrre; Le Luxembourg des étudiants par J. Servièrre; Dans le béton par le Lieutenant X...; **Hommage à Isorni** : Le plus parisien des "paysans" : Jacques Isorni par Louis Guitard; Rencontre avec Jacques Isorni dans la nuit des vivants et au soleil des morts... par Liliane Ernout; L'avocat et le Maréchal par Jean Clary; Une lettre de Me Isorni au "Figaro"; Me Isorni écrit à Marcel Jullian; Jacques Isorni : "Je hais ces impostures" par Dominique Serat; La mémoire longue de Jacques Isorni par J.-P. Angelelli; Les Mémoires de l'avocat Jacques Isorni par Jean-Pierre Thévoz; Nécrologie.

Jacques ISORNI dans la presse

On se souvient des mesures disciplinaires dont fut frappé l'avocat de Brasillach lors du procès des auteurs de l'attentat du Petit-Clamart. Durant sa suspension, Jacques Isorni se consacra à l'écriture, confirmant par là qu'il était aussi un homme de lettres. Jean Devyver ainsi que quelques confrères ne manquèrent pas de lui rendre hommage à chaque parution de l'un de ses livres ou lors des affaires, généralement judiciaires, qui l'entourèrent. Les textes qui suivent sont tirés de ces notes de lecture et autres articles de presse parus à l'époque des événements.

CHRONIQUES JUDICIAIRES

Isorni va changer de Ponce-Pilate

(Minute, 26 février 1965)

Pour avoir intenté un procès à Me Isorni, Giscard d'Estaing va devoir payer quelque 200.000 anciens F. Mais rassurez-vous pour lui : ce sont les contribuables qui payeront la facture.

Tout cela parce que "Fiscard Mesquin" se croyait diffamé.

Me Isorni n'avait-il pas affirmé au procès du Petit-Clamart que notre ministre des Finances, matricule 12 B. pour l'O.A.S., jouait sur tous les tableaux en faisant renseigner Salan sur les Conseils des ministres ?

Or, le tribunal correctionnel puis la 11e cour d'appel ont estimé que Me Isorni ne s'était pas écarté de ses droits d'avocat. Bien mieux, la cour a stipulé que les dépens du procès seront à la charge du Trésor. A savoir du ministère des Finances.

En somme, Giscard s'est donné des verges pour se faire fouetter.

Le président Fiamma, qui avait relaxé Me Isorni en correctionnelle, se retrouva très vite muté dans une obscure chambre civile. Le président Chapar de la 11e cour va-t-il se trouver demain "promu" à Pointe-à-Pitre ou à Cayenne ?

Il est vrai que la mésaventure de Giscard n'a pas peiné tout le monde au gouvernement. De mauvaises langues racontent même que Pompidou, dont chacun sait qu'il porte une confiante amitié à son ministre des finances, aurait éclaté de rire en apprenant l'arrêt de la cour d'appel.

— Bien fait, a même cru entendre notre petit doigt.

Pour sa part, Me Isorni s'appête à apporter de nouvelles révélations... sur des procès historiques : ceux de Pétain, de Deryfus et même de Jésus.

De ce côté-là, il peut être tranquille : ce n'est pas Ponce-Pilate qui le poursuivra en diffamation.

Me Isorni : amende doublée et retrait du droit de vote
(La Dernière Heure, Bruxelles, 4 juin 1965)

La 11ème chambre de la Cour d'appel de Paris a

condamné Me Jacques Isorni et son éditeur à 40.000 FB d'amende pour les offenses au président de la République contenues dans son livre : "Jusqu'au bout de notre peine."

En première instance, devant la 17ème Chambre correctionnelle, l'avocat ne s'était vu infliger que 20.000 FB d'amende mais la Cour a estimé que cette peine était insuffisante compte tenu de l'acharnement mis par l'auteur à dénigrer le général de Gaulle.

"Me Isorni, précise l'arrêt, a voulu expliquer le comportement et l'action du général de Gaulle par des mobiles déshonorants, des sentiments méprisables, tels que la haine et le désir de vengeance. Il a gravement porté atteinte à l'honneur et à la considération du chef de l'Etat".

La saisie et la destruction de tous les ouvrages déjà ordonnées par le tribunal ont été confirmées par la Cour.

Après la lecture de l'arrêt Me Isorni a déclaré : "Je n'avais plus le droit de plaider. Je ne peux plus écrire. Cette fois, je ne suis ni électeur, ni éligible. Mais je vais former un pourvoi en cassation".

Le code électoral, en effet, retire le droit de vote aux personnes condamnées à une peine de prison ferme ou à une peine d'amende supérieure à 30.000 FB.

Je serai candidat à la présidence de la république

(La Dernière Heure, Bruxelles, 9 juin 1965)

Un de nos collaborateurs, de passage à Paris, a rencontré Me Isorni, au lendemain du deuxième jugement rendu contre lui à la suite de la publication de son livre "Jusqu'au bout de notre peine".

Me Isorni a fait la déclaration suivante :

— La décision qui a été prise contre moi, c'est une condamnation prononcée par une juridiction régulière; je n'ai plus le droit d'exercer ma profession, mais je n'en demeure pas moins avocat.

Il ne m'est pas possible, en tant qu'avocat, de dire d'une décision de justice qu'elle est la vengeance du pouvoir. Je ne suis pas surpris d'avoir été condamné sévèrement, puisque je vais me trouver privé de mes droits civiques si la Cour de cassation n'accepte pas mon pourvoi, parce que j'ai attaqué d'une manière vigoureuse le chef de l'Etat et qu'il est difficile de dissocier la Justice, je veux dire les cours et tribunaux, d'un régime et d'un homme au nom duquel la justice se trouve rendue, puisque les formules exécutoires des décisions de justice comportent le recours au chef de l'Etat.

J'ai attaqué avec vigueur le chef de l'Etat parce que j'ai dit à l'instruction de mon procès que les Français aimaient le général de Gaulle parce qu'ils ne le connaissaient pas, et que mon devoir, en tant qu'homme politique considérant son action politique comme néfaste, était de montrer aux Français son véritable visage afin qu'ils s'en détachent.

Je dois dire qu'une seule chose m'a surpris au cours de mon procès devant la Cour d'appel : c'est que le ministère public ait fait appel au Premier président de la Cour de cassation pour lui demander de démentir un récit que j'avais fait dans "Jusqu'au bout de notre peine", le récit d'une entrevue entre le Président de la République et ce haut magistrat, entrevue au cours de laquelle il lui aurait demandé comment les juges avaient voté au procès Salan. Ce récit de l'entrevue, je l'avais publié dans mon livre en 1963. La presse en avait fait état. Il n'y avait eu aucun démenti.

Ce récit, je l'ai fait de nouveau devant le tribunal correctionnel le 15 janvier 1965. Il a été reproduit dans toute la presse le lendemain. Le substitut a requis le lendemain, 16 janvier, il n'a pas démenti cette entrevue. Le procès devant la Cour d'appel est venu le 26 mai, à 6 heures du soir. Si le ministère public ne l'avait pas provoqué, et le mot "provoqué" a été prononcé par l'avocat général lui-même, il n'y aurait jamais

eu de démenti. Si bien que m'adressant à la Cour d'appel, j'ai pu dire : "Le jour et même l'heure de ce démenti lui donnent son véritable sens et sa seule portée."

— *Vous attendiez-vous à une peine doublée ?*

— Si j'avais été un homme prudent, je n'aurais pas fait appel du jugement du tribunal qui m'avait condamné à 2.000 Fr. d'amende (N.F.); c'était une peine très modérée, mais accepter un jugement parce qu'il est modéré, c'est reconnaître sa culpabilité. Je ne pouvais, en aucun cas, me reconnaître coupable, c'est pourquoi j'ai interjeté appel, mais je savais que la peine prononcée contre moi serait élevée, à la Cour d'appel.

— *Des influences ont-elles pu jouer ?*

— Il n'y a pas d'influence du pouvoir dans les décisions qui sont rendues par des juges; il n'y a d'influence du pouvoir que dans les réquisitions qui sont prises par le ministère public. Or l'avocat général avait requis contre moi avec beaucoup de sévérité, ce qui est normal, avec beaucoup de rigueur, ce qui est normal, mais avec moins de rigueur envers la vérité, ce qui est moins normal.

— *Qu'allez-vous faire ?*

— Je suis encore sous le coup des condamnations, car j'en ai eu deux, qui m'empêchent d'exercer ma profession et, normalement, je ne pourrais pas retourner à la barre avant 1966. Je continuerais donc d'écrire ce que je crois être la vérité. S'il y a des élections dans un délai rapproché et que la Cour de cassation n'a pas rejeté mon pourvoi ou ne l'a pas encore examiné, je serai candidat aux élections.

— *Comment voyez-vous l'avenir de la France ?*

— Je pense que les élections à la présidence de la République auront lieu le 5 décembre; il est toujours dangereux en politique, de prophétiser. A l'heure actuelle, il y a plus de raisons de croire que le général de Gaulle ne sera pas candidat. S'il n'est pas candidat, il ne pourra absolument pas imposer son successeur, et j'ai la conviction que le régime gaulliste se terminera le 5 décembre. Si le général de Gaulle est candidat, je pense que les circonstances seront telles, qu'un candidat pourra recueillir un si grand nombre de voix que le général de Gaulle se trouvera dans une situation délicate qu'on appelle communément le ballottage. Dans ce cas-là, ce serait l'indication que le régime est bientôt mort, car le prestige du régime dans la personne de son chef serait durement atteint.

— *M. Defferre a-t-il une chance ?*

— Certainement pas.

— *Maître Tixier-Vignancour ?*

— Encore moins ! Je pense à un autre candidat.

— *Pouvez-vous le nommer ?*

— Attendez le mois de septembre.

Le procureur général estime que Me Isorni reste toujours suspendu, mais l'avocat compte revêtir sa robe dès lundi.

(*Le Monde*, 5 février 1966)

Le cas de Me Jacques Isorni risque de susciter, dans quelques jours, des remous dans le monde judiciaire. On sait que l'avocat fut frappé successivement de deux mesures disciplinaires en février 1963 : la Cour militaire de justice lui infligea d'abord trois ans de suspension, lors des débats du procès des auteurs de l'attentat du Petit-Clamart : quelques jours plus tard, la cour d'appel de Paris prononçait à son encontre encore six mois de suspension en raison de certains passages de son livre *Lui qui les juge*, considérés comme irrespectueux envers la magistrature.

Se refusant à saisir la cour d'appel d'une demande de confusion entre ces deux peines - car cette confusion, à son avis, est le droit - Me Isorni estime que la suspension sera levée lundi prochain 7 février. C'est pourquoi il est fermement

décidé à se montrer ce jour-là, vêtu de sa robe, au palais de justice de Paris.

Cependant, Me Jean Robert, procureur général près la cour de Paris, n'a pas la même opinion que lui sur la question : il considère que la confusion, en l'espèce, est seulement possible, au cas où la cour d'appel la prononcerait, sur requête de l'intéressé, adressée à cette juridiction. Et il l'a fait savoir dans une lettre que le bâtonnier Albert Brunois a reçue jeudi. Le magistrat a mentionné que si Me Isorni passait outre, il saisirait immédiatement le conseil de l'ordre, sans préjudice d'autres poursuites éventuelles.

Averti, Me Isorni n'en a pas moins maintenu sa décision. "Je remettrai ma robe, le 7, au palais de justice, nous a-t-il affirmé. Au surplus, le 23 février, le tribunal des Sables-d'Olonne m'attend pour plaider l'affaire du testament du maréchal Pétain."

Me Isorni a défié le procureur général Jean Robert en se promenant en robe d'avocat alors que - théoriquement - il était toujours suspendu de ses fonctions.

(*Le Soir*, Bruxelles, 8 février 1966)

Après trois années d'absence, Me Jacques Isorni a fait lundi une rentrée fort remarquée au palais de justice de Paris.

Il s'est rendu au vestiaire prendre sa robe, comme s'il n'avait jamais cessé de plaider, puis il s'est promené dans les couloirs, sous les flashes des photographes et il a serré la main de très nombreux confrères.

Il attend maintenant les réactions du procureur général, M. Jean Robert, qui lui a fait savoir ces jours derniers que la suspension dont il faisait l'objet devait se prolonger encore six mois.

Deux mesures de suspension avaient, en effet, été prises contre Me Isorni. (...)

"Ces deux peines doivent être confondues, estime Me Isorni, puisque le maximum de la suspension temporaire est de trois ans. Au-delà, seule la radiation peut être prononcée".

Mais l'ancien avocat du maréchal Pétain s'est toujours refusé à solliciter cette confusion, que les magistrats lui auraient certainement accordée.

Le procureur général s'en tient fermement à son interprétation : trois ans et demi de suspension, puisque les deux peines ont été prononcées par des tribunaux différents : la Cour militaire de Justice et la Cour d'Appel de Paris.

Me Isorni sera-t-il donc poursuivi pour port illégal de costume comme un quelconque faux avocat ? L'article 259 du code pénal prévoit des peines de six mois à deux ans de prison et de 1.500 à 300.000 F d'amende pour "toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartenait pas".

Le bâtonnier et le Conseil de l'Ordre devraient seuls régler cet incident.

Le vrai Procès de Jésus par Me Jacques Isorni

(*La Libre Belgique*, 12 janvier 1967)

Me Jacques Isorni, avocat près la Cour d'appel de Paris, a évoqué, à la tribune de la Cité Catholique (Rencontres internationales), le procès de Jésus. Il a abordé le sujet en homme de foi, en technicien du droit et non pas en théologien. Il parla de juridiction d'exception, d'erreur judiciaire et de procès politique. L'on sait que ce terrain lui est familier.

Le "tribunal d'exception", ce fut le Sanhédrin qui sous la présidence de Caïphe, fit à Jésus, et de bonne foi, semble-t-il, un procès religieux pour le crime de lèse-déité commis par lui en se prétendant Messie, fils de Dieu. La procédure fourmilla

de manquements aux règles du code juif : l'accusé fut jugé de nuit, pendant les préparatifs du Sabbat, en privé. La sentence fut prononcée par le juge le plus ancien avant que tous, à partir du plus jeune, eussent donné leur avis. Elle fut proclamée immédiatement après le débat, et non le lendemain. Aucun témoin à décharge, aucun avocat — pris, comme il se devait, parmi les juges — ne fut entendu.

Second procès, le "procès politique" devant Pilate, représentant la juridiction des Romains occupants, sans qui aucune sentence de mort ne pouvait être exécutoire. Procès faussé dès l'abord par la présentation à Pilate d'un prétendu agitateur, ennemi de la pax romana. Le crime lui paraissant mal établi, Pilate essaya de se décharger sur Hérode de l'affaire qui lui revint, le tétrarque de Galilée, Juif, craignant des ennuis. Pilate donna à Jésus ses chances de grâce, mais devant la préférence du peuple allant à Barrabas, dut bien reconnaître que Jésus se proclamait bien "Roi"... Cette royauté, pour spirituelle que Jésus l'ait affirmée, fut le prétexte de l'exécution et ce fut bien de "politique" que Pilate s'inquiéta. Ici non plus, pas d'avocat. Son rôle eût été dramatique. Que plaider, de la folie de l'accusé ou de la véracité de ses dires ? De bout en bout de ses deux procès, Jésus fut et demeura absolument seul.

Faut-il parler pour autant de culpabilité du peuple juif ? Rejoignant par un chemin tout juridique les conclusions de Vatican II, Jacques Isorni déclare "non". D'abord, parce que la culpabilité n'est pas héréditaire, puis parce qu'elle n'est pas collective. Pour lui, le Sanhédrin croyait vraiment le charpentier de Nazareth un imposteur. Cette imposture scandalisa aussi le peuple. Il faut parler d'ignorance : ils ignoraient que Jésus était vraiment le Messie attendu. Il faut parler d'erreur judiciaire plutôt que de déicide. Les Juifs ont voulu tuer un homme dangereux. Ils ont tué leur Dieu méconnu.

La querelle des héritiers de Pétain

(*Journal de Charleroi*, 13 janvier 1967)

Le tribunal de grande instance de la Seine est seul compétent pour trancher le litige qui oppose M. Pierre de Hérain, beau-fils du maréchal Pétain, à Mme Petyst de Morecourt, petite-nièce du vainqueur de Verdun.

Ainsi en a jugé la première Chambre de la cour d'appel de Poitiers.

La cour infirme donc le jugement du Tribunal des Sables-d'Olonne, qui s'était déclaré compétent pour juger sur le fond de l'affaire dite "des testaments du maréchal Pétain", et fait droit à la demande qu'avait présentée Me Jacques Isorni, conseil de M. de Hérain. Me Isorni avait soulevé l'incompétence du tribunal des Sables-d'Olonne et demandé que le procès fût jugé soit par le tribunal de la Seine, soit par le tribunal de Cusset (Allier). Selon l'avocat, en effet, la dernière "résidence officielle" du maréchal Pétain était Vichy, et non l'île d'Yeu, celle-ci ne pouvant être considérée que comme une "résidence forcée". (...)

Mais, au-delà des points de droit soulevés quant à la compétence ou à l'incompétence, c'était le problème de la sépulture définitive de Philippe Pétain qui se trouvait évoqué.

Mme de Morecourt reproche à M. de Hérain d'accepter que les cendres du maréchal soient éventuellement transférées au cimetière de Verdun. Elle lui oppose que par testament rédigé en 1936, le défunt a demandé à être inhumé à l'ossuaire de Douaumont, au milieu de ses soldats.

M. de Hérain riposte en produisant le testament dit du "fort de Montrouge", qui a été rédigé le 21 juillet 1945, et fait légataire universelle sa mère, épouse du Maréchal, laquelle l'a fait à son tour, peu avant de mourir, son exécuteur testamentaire. (...)

La cour de Poitiers a admis que le testament rédigé par

Philippe Pétain le 21 juillet 1945 était valable, aucune juridiction ne l'ayant déclaré nul, et que toute demande relative à l'exécution de testament devait être portée devant le tribunal du lieu d'ouverture de la succession, ce lieu étant lui-même défini par la dernière adresse domiciliaire du défunt.

La cour a considéré qu'à la suite des commutations successives de peines, Philippe Pétain avait cessé, dès avant sa mort, d'être en état d'interdiction légale. Par des attendus qui se rapportent à la période 1940-1945, elle a donc conclu que le domicile légal du défunt était son appartement du 8, square de Latour-Maubourg, à Paris, "centre de ses affections et de ses habitudes, siège de son existence sociale, où il s'était établi avec l'intention de s'y attacher et d'y revenir tôt ou tard". (...)

Le cas Isorni

(*L'Aurore*, Paris, 14 octobre 1968)

Jacques Isorni, qui a été député de Paris durant la dernière législature de la IV^e République, "voudrait" se représenter devant les électeurs du XVI^e. Mais pourquoi ce conditionnel ?

Parce que le Pouvoir l'a fait condamner à une peine qui le rend inéligible. L'arrêt n'est pas définitif et est soumis à la Cour de cassation. Le défenseur du maréchal Pétain est donc suspendu — une fois de plus — à la décision de cette haute juridiction.

Ce n'est que lorsque les juges de cassation auront dit leur mot que les électeurs parisiens seront, peut-être autorisés à dire le leur.

Une procédure engagée en vue de la réhabilitation du maréchal Pétain

(*La Libre Belgique*, 13 novembre 1973)

Me Isorni, qui mène depuis plusieurs années une campagne pour la translation des cendres du maréchal Pétain à l'ossuaire de Douaumont, vient au nom de l'association "Pétain Douaumont" de déposer une requête auprès du médiateur — équivalent français de l'"ombudsman", M. Antoine Pinay.

Interrogé par la presse sur la requête de l'avocat, M. Pinay a déclaré qu'il n'avait pas le droit "de refuser une requête si la demande était recevable".

"Le fond ne me regarde pas", a ajouté le médiateur pour qui "la révision implique toute une procédure devant les tribunaux". "Les gens qui seront chargés de l'affaire accepteront la requête ou la rejeteront", a-t-il conclu.

Au cours du week-end, des manifestations avaient été organisées par l'association à l'île d'Yeu où repose actuellement la dépouille du chef d'Etat controversé. A l'issue d'une procession aux flambeaux qui a conduit une centaine de personnes au cimetière, Me Isorni a tenu les propos que voici : "A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, scellant la défaite des Allemands, défaite à laquelle Pétain a contribué plus que tout autre chef, j'ai tenu à faire la déclaration suivante :

"Le 15 août 1945, le maréchal Pétain était condamné à la peine de mort pour trahison. Cette condamnation, une des plus grandes injustices de tous les temps, fut exigée par le général de Gaulle.

"Un des juges de la Haute Cour, M. Petrus Faure, vient de proclamer cette injustice en libérant sa conscience dans un livre intitulé "Un procès inique" et en demandant la révision pour l'honneur de la France.

"Depuis 1948, conformément au mandat reçu du Maréchal ici même à l'île d'Yeu, le bâtonnier Lemaire et moi n'avions cessé de réclamer par les voies légales la révision de cette

condamnation.

"Or, dans le courant de l'année 1972, M. le Président de la République décidait qu'il ferait transférer à Douaumont à l'heure qu'il choisirait les cendres du Maréchal, que c'était là son affaire personnelle mais qu'il fallait que le Maréchal ne fût pas réhabilité.

"M. le Président de la République désirait et il désire encore que le Maréchal demeurât condamné judiciairement d'une manière définitive.

"Il obtint alors de son garde des Sceaux, M. René Plevin, qu'il m'écrivit le 18 octobre 1971 : "A la lumière de ces traits fondamentaux et exceptionnels de la Haute Cour, il s'impose que la révision de ses sentences est impossible... En ce domaine il n'est d'autre révision que celle de l'Histoire".

"Or, l'article 622 du code de procédure pénale dit expressément : "La révision peut être demandée, quelle que soit la juridiction qui ait statué au bénéfice de toute personne reconnue auteur d'un crime ou d'un délit". La décision de M. René Plevin, ministre de la Justice, constituait donc une violation flagrante de la loi. Son successeur, M. Jean Taittinger, dont le nom est synonyme de fidélité à la mémoire du maréchal Pétain, n'a pas cru devoir revenir sur cette décision. C'est dire quelles pressions il a dû subir...

"Dans ces conditions, il ne restait plus qu'à saisir le médiateur, M. le président Antoine Pinay, dans les formes prévues par la loi du 3 janvier 1973, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un membre du Parlement. C'est désormais chose faite.

"M. le président Pinay se trouve donc saisi non de la condamnation du maréchal Pétain, mais de la décision inexcusable du chef de l'administration judiciaire, laquelle n'est rien d'autre de la part du ministre de la Justice que le refus de la justice par le mépris de la loi.

"Devant la dépouille mortelle de Lyautey, Pétain, ministre de la Guerre, déclarait : "Sur la tombe de ce grand Français, je souhaite que l'union devienne la loi de notre peuple". Lorsque justice aura été rendue, c'est sur le tombeau de Douaumont que l'union deviendra la loi de notre peuple".

Me Isorni s'est refusé à révéler le nom du parlementaire qui est intervenu auprès de M. Antoine Pinay. Il a toutefois laissé entendre que c'était un sénateur.

Me Isorni aux Beaux-Arts : dernière plaidoirie pour Philippe Pétain

(R. Haquin, *Le Soir*, Bruxelles, 13 décembre, 1974)

Parce qu'il avait osé récuser un juge de la Haute Cour de France pour partialité, Jacques Isorni fut rayé du barreau pendant trois ans. Le défenseur du maréchal Pétain était récemment à la tribune de la Cité catholique au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Il y rappelait sa qualité d'avocat ayant un "casier judiciaire" parce que dans l'exercice de la défense, il n'avait pas toujours résolu ses cas de conscience dans le sens de la loi écrite mais bien de la loi morale qui s'impose lorsque le combat fait s'affronter différentes parties d'un peuple.

C'est de Philippe Pétain que Jacques Isorni a parlé. C'est pour lui qu'il n'a cessé depuis trente ans de plaider :

"A 85 ans, il avait accepté le pouvoir pour protéger son peuple de la barbarie. Il avait la responsabilité de quarante millions d'otages menacés par un peuple barbare, et il réussit le miracle de sauver le pays. Je ne connais pas de plus grande cruauté que celle d'avoir traité Philippe Pétain comme il le fut jusqu'à sa mort en prison, à l'âge de 96 ans. Il y a bientôt trente ans que je ne cesse de crier en sa faveur. Je le fais parce qu'il me l'avait demandé."

Jacques Isorni demande que les cendres de Philippe Pétain soient déposées à Douaumont et que sa condamnation à mort soit révisée. Il garde sur le coeur le poids de l'injustice et

c'est ce qui le rend amer, violent, implacable :

"Le principe du gaullisme fut que Pétain devait être traître depuis le 17 mai 1940 et que de Gaulle devait incarner la légitimité à partir du 18, parce qu'il ne fallait pas que de Gaulle ne fut qu'un officier insoumis et déserteur. Depuis 1968, Georges Pompidou s'opposait à de Gaulle. C'est pourquoi il décida la translation des cendres de Philippe Pétain. Quand, à partir de 1972, René Plevin, garde des Sceaux, a déclaré qu'il n'y aurait jamais de révision d'une condamnation prononcée par la Haute Cour, je lui ai répondu qu'il violait la loi. Depuis, le corps électoral l'a rendu à ses méditations bretonnes. Il en fut de même pour son successeur, Jean Taittinger. Et maintenant, je suis persuadé que c'est contre l'avis du Président de la République que l'actuel garde des Sceaux, Jean Lecanuet, maintient ce refus de révision, parce que ceux qui ont obtenu la condamnation de Pétain sont ses maîtres à penser. Je lui ai écrit qu'il violait la loi, lui aussi. Que par solidarité avec ses amis, il préférerait rester du côté de la barbarie.

Voilà le combat de Jacques Isorni. Voilà un de ses "cas de conscience". Il a parlé d'un autre, éternel celui-là, et qui fut posé il y a deux mille ans par le fait d'un homme, Jésus, qui fut condamné à mort en un instant et qui ne fut pas défendu.

"Il vaut mieux que Jésus n'ait point eu de défenseur et cela nous enseigne qu'il n'appartient pas aux hommes de défendre Dieu", dit encore Jacques Isorni avant de conclure qu'il n'y a pas de plus beau combat que celui que la défense mène pour la Justice, mais qu'il n'en connaît pas de plus décevant.

Jacques Isorni

(*La Libre Belgique*, 13 avril 1978)

Un soir de football tous azimuts, on ne sait pas si la perspective de rencontrer Jacques Isorni sur la deuxième chaîne de la R.T.B.F. aura mobilisé les foules, mais les absents auront eu tort.

Encore qu'ici aussi, il s'agisse aussi un peu de spectacle, sinon de sport. Ce ténor du prétoire, ce monstre sacré de cour d'assises ne niera pas qu'il y a dans le talent de l'avocat quelque chose de l'art du comédien.

Mais ce qu'il y aura eu de plus enrichissant, peut-être, dans cet entretien, cela aura été de découvrir aussi, derrière la vedette, l'homme. Derrière les souvenirs et les formules, une gravité qui n'est pas courante en ce genre d'émission. Voilà quelqu'un qui a tout connu, qui entre gaullisme et pétainisme a fréquenté l'Histoire au plus haut niveau, mais qui garde toute sa faculté de s'émouvoir et, du coup, il nous émeut aussi.

Si Jacques Isorni n'a pas raconté cent fois sa démarche chez de Gaulle pour demander la grâce de Brasillach, et où le Général l'écouta sans répondre en lui soufflant dans le nez la fumée de son cigare, il ne l'a pas raconté une fois, mais sa voix en tremble encore.

C'est son mérite d'éprouver encore cette émotion, et celle de la télévision de nous la faire partager.

Me Isorni annonce une nouvelle demande de révision du procès Pétain

(*La Libre Belgique*, 24 avril 1978)

Invité à une conférence du Jeune barreau de Nivelles, Me Jacques Isorni, défenseur du maréchal Pétain, a déclaré samedi qu'il allait, pour la dixième fois, demander la révision du procès de l'ancien chef d'Etat français au garde des Sceaux. Il a annoncé que cette demande reposait sur un fait nouveau. Il est en possession, a-t-il dit, d'une lettre secrète signée par Lord Halifax, d'Angleterre, établissant de manière absolue l'entente secrète entre l'Angleterre et le maréchal Pétain, postérieurement aux accords de Montoire (entrevue Pétain-

Hitler du 22 octobre 1940). Me Isorni a déclaré qu'il envoyait ce document à M. Alain Peyrefitte, garde des Sceaux, et qu'il s'adresserait éventuellement à la Commission européenne des Droits de l'Homme.

Un nouveau document "décisif" provoquera-t-il la réhabilitation de la mémoire du maréchal Pétain ?

(*Le Soir*, Bruxelles, 14-15-16 mai 1978)

Trente-trois ans après sa condamnation à mort, la mémoire de l'ex-maréchal Philippe Pétain sera-t-elle réhabilitée ?

C'est ce qu'espère son défenseur de toujours, Me Jacques Isorni, qui a déposé une nouvelle requête en faveur de la révision de la condamnation prononcée le 15 août 1945 par Haute cour de justice.

La première requête, en date du 16 mai 1950, avait été déclarée irrecevable.

Dans la lettre qu'il a adressée à M. Alain Peyrefitte, et dont il a communiqué la teneur au président de la République, l'avocat de Pétain fait valoir qu'une telle démarche est justifiée par le versement au dossier, "d'un document d'une importance décisive" qui vient de lui parvenir.

Selon lui, il suffirait désormais qu'à travers le ministre de la Justice et le procureur général, la Chambre criminelle soit saisie de la procédure, pour qu'elle déclare, au vu de l'ensemble des faits nouveaux, "que le maréchal Pétain n'a jamais eu l'intention de servir les entreprises de l'ennemi et qu'en conséquence elle le reconnaît innocent".

Le document en question datant du 19 décembre 1940, que Me Isorni a transmis au Garde des Sceaux, est un mémorandum "top secret" du secrétaire d'Etat au Foreign Office du cabinet de guerre britannique sur les "contacts avec le gouvernement de Vichy". Il confirme la réalité des conversations entre Londres et le maréchal Pétain en vue d'un accord qui ne devait être connu que d'un nombre infime de personnalités.

Il parle des entretiens que par deux fois, le chargé d'affaires canadien, M. Pierre Dupuy, avec l'accord du Cabinet britannique, a eus avec le maréchal, et aussi l'amiral Darlan et le général Huntziger, ministre de la Guerre : "M. Dupuy s'est fait l'opinion que le maréchal Pétain était très désireux de la victoire britannique. Il rapporte que le général Huntziger, qui a une grande influence, est catégoriquement pro-britannique et qu'il organise secrètement des activités de cinquième colonne".

Le mémorandum fait également état d'assurances satisfaisantes de Vichy, selon lesquelles ce gouvernement avait non seulement l'intention mais était à même de garder le contrôle de sa flotte; qu'il empêcherait réellement que ses ports et territoires soient utilisés comme bases pour des attaques par air ou par mer contre les Britanniques; qu'il résisterait aux attaques ou infiltrations des forces de l'Axe contre et dans les territoires restés loyaux envers le gouvernement de Vichy; que, pour le moment, il décidera tacitement de s'abstenir d'opérations contre les colonies françaises libres.

Pour Me Isorni, ce document "décisif" prouve à l'évidence que le maréchal n'a en aucune façon cherché à entretenir des intelligences avec l'Allemagne, puissance en guerre avec la France, en vue de favoriser les entreprises avec l'ennemi. Il montre au contraire que "la volonté du maréchal Pétain était de servir les entreprises de la France et de son allié contre l'Allemagne".

Jacques Isorni : la liberté de l'avocat dépend de lui-même

(*Rivarol*, 30 novembre 1978)

A l'occasion d'une conférence donnée par Me Jacques

Isorni à Payerne (Suisse), le Journal de cette ville (N° du 20.10.78) a interviewé le célèbre avocat, qui a notamment expliqué à notre confrère Roger Pache pourquoi il estimait impropre le terme de "réhabilitation" à propos du Maréchal : il s'applique à des personnes qui, justement condamnées, méritent d'être réhabilitées judiciairement à cause de leur attitude postérieure à la condamnation. Me Isorni, lui, veut aller "jusqu'au bout de la révision de la condamnation, afin de la faire supprimer". Rappelant qu'en 1972, M. Plevin, alors ministre de la justice, avait, en violation de la loi, déclaré irrecevable la demande en révision, Me Isorni a ajouté qu'il attendait aujourd'hui de connaître la position de M. Peyrefitte.

Faisant allusion au livre tout récent du nommé Joseph Simon, gardien du "plus vieux prisonnier du monde", il n'a pas caché que sa lecture soulevait le coeur.

Me Isorni a, d'autre part, réaffirmé que de Gaulle avait été le seul responsable de l'exécution de Robert Brasillach, puisque c'est au vu d'une photo, où le jeune écrivain était censé figurer en uniforme d'officier allemand (or ce n'était pas lui du tout !) que le chef de la "France libre" avait refusé la grâce présidentielle... Et il devait ensuite faire grief à Me Isorni de n'avoir pas ôté ce "document" du dossier ! "Comme c'était un homme sans scrupules, il a cru qu'un avocat, pour défendre son client, avait le droit de la retirer. C'est misérable !"

Après avoir rendu hommage à M. Pierre Favre, président de l'Association des Amis de Robert Brasillach, qui eut "l'audace de percer le mur du silence", l'auteur de "Je hais ces impostures", a émis l'opinion que l'histoire de la littérature retiendrait les écrits politiques du "poète assassiné", mais en raison surtout de leur qualité de présentation et de style : il n'empêche que Robert Brasillach "restera comme le héros d'une jeunesse fasciste".

Notre confrère ayant évoqué un autre de ses ouvrages, "*Le vrai procès de Jésus*", Me Isorni lui révéla qu'un metteur en scène polonais habitant le Canada avait préparé pour la télévision un film (durée : six heures) qui, s'inspirait du livre et des polémiques qu'il avait suscitées, porte le même titre que lui et doit bénéficier, à partir de décembre, d'une distribution internationale.

Retenons enfin une formule qui fait balle. On n'a pas oublié que l'avocat du Maréchal avait été chassé du barreau pendant quatre ans, selon la volonté du Liquidateur de l'Algérie française ! Comme Roger Pache lui demandait s'il pensait qu'un avocat pouvait exercer tout à fait librement sa profession en France, il répondit : "Cela dépend de l'avocat, s'il veut être libre, il le peut. Seulement, en général, il ne le veut pas..."

Maître Isorni défend Pétain : inculpé

(*Libération*, 30 janvier 1985)

Me Jacques Isorni, en tant que président d'honneur de l'Association "*Défendre la mémoire du maréchal Pétain*", a été inculpé lundi par Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, de "*complicité d'apologie des crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi*", délit prévu par les articles 23 et 24, alinéa 3 de la loi sur la presse. La raison de cette inculpation : la publication dans *Le Monde*, daté du 13 juillet dernier, d'un placard publicitaire d'une page entière intitulé "*Français, vous avez la mémoire courte*", qui est un panégyrique de Philippe Pétain. L'ancien défenseur de Philippe Pétain a révélé lui-même cette nouvelle à la presse en quittant le cabinet de M. Grellier, qui venait de lui notifier cette inculpation.

"C'est moi qui ai rédigé ce texte, a déclaré Me Isorni, et j'en ai revendiqué l'entière responsabilité dans une lettre adressée à Me Grellier après qu'il ait inculpé M. André Laurens, en sa qualité de directeur de publication du Monde et M. Marie-François Lehideux, président de l'Association "*Défendre la mémoire du maréchal Pétain*". Je considère, a ajouté Me Isorni,

qu'aucun délit ne peut m'être reproché en raison de la teneur de cette page parue dans Le Monde. Avec mon défenseur, Me Jeanne Delécluse, je me suis expliqué devant M. Grellier".

C'est une plainte déposée par Me Amblard entre les mains du doyen des juges d'instruction de Paris, au nom de l'Association nationale des anciens Combattants de la Résistance, présidée par M. Jacques Debu-Bridel, qui a motivé le 6 novembre dernier l'ouverture par le Parquet d'une information contre X... pour apologie des crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi.

NOTES DE LECTURE

Hommes de Dieu et hommes du Diable

(Jean Devyver, *La Nation Belge*, N° 70, mars 1965)

(...) En préambule de son dernier livre "Hommes de Dieu et hommes du Diable", l'auteur, assez subtilement d'ailleurs (et on le comprend !) explique : "Il me faut bien justifier le titre. Par prudence... Le livre qu'on va lire est innocent de tout crime, délit ou quelconque irrévérence. Je ne voudrais pas que le titre seul fût prétexte à la trouver coupable, pour la raison qu'on y rencontrera une fois de plus, mais épisodiquement et parmi d'autres plus importants, celui qui me vaut d'être poursuivi".

En fait, il s'agit en l'occurrence de souvenirs et de portraits. J. Isorni raconte notamment comment il n'a pas été reçu par Pie XII (qu'il désirait rencontrer pour alléger le sort du maréchal Pétain), la manière dont il découvrit une importante négociation secrète entre de Gaulle et Pie XII. L'entrevue avec le Général Franco ne manque pas de piquant et les confidences de Rachele Mussolini, recueillies en Romagne, nous apportent des éléments nouveaux sur la destinée du Duce, le procès de Vérone et les conditions atroces dans lesquelles lui furent rendus les restes de son mari. (...)

Compte rendu

(Jean Devyver, *La Nation Belge*, 24 juin 1965)

Chacun sait que Me J. Isorni a été inculpé pour avoir écrit "Jusqu'au but de notre peine", mémoire dans lequel il justifiait son attitude au cours du procès dit du "Petit Clamart", le 6 février 1963. Le 30 janvier de cette année, Jacques Isorni et son éditeur, la Table Ronde, étaient condamnés chacun à 2'000 FF d'amende. En outre, le tribunal avait ordonné la saisie et la destruction du livre, peine qui ne semble pas encore avoir été appliquée.

Voici donc le compte rendu des débats de la 17e chambre correctionnelle, dépouillé de tout commentaire, ainsi que l'exige la loi. Bien que rayé du Barreau pour une durée de trois ans, depuis le 6 février 1963, J. Isorni s'est défendu personnellement, assisté de son confrère, Me Toulouse.

Au Président du Tribunal qui lui attribuait comme profession "avocat à la Cour...", Me Isorni répondit : "Plus exactement, Monsieur le Président, je suis inscrit au Barreau, mais j'exerce la profession d'homme de lettres". (...)

Les cas de conscience de l'avocat

(*La Nation Belge*, Décembre 1965)

(...) Dans son dernier ouvrage, Jacques Isorni nous dit les scrupules qui s'emparent de l'avocat en présence de certains criminels qui doivent trouver un défenseur. Il nous dit aussi que le serment prêté, au début de la carrière au Barreau, est incompatible avec la profession. Alors que l'avocat n'a de raison d'être que s'il est libre, ce serment aliène sa liberté.

"Qu'avais-je juré ? A quoi donc m'étais-je engagé ?" s'interroge Me Isorni : "... ne rien dire ou publier, comme défenseur ou conseil, de contraire aux lois, aux règlements, aux bonnes moeurs, à la sûreté de l'Etat et à la paix publique et de ne jamais m'écarter du respect dû aux Tribunaux et aux autorités publiques".

On sait comment Me Isorni fut pris entre sa conscience et le serment prêté...

Dans le chapitre intitulé : "Les crimes politiques et la conscience", l'auteur de "Hommes de Dieu, hommes du Diable" étudie notamment en juriste, les procès intentés au maréchal Ney, à Dreyfus, à Robert Brasillach, au Maréchal Pétain. Il en démonte le mécanisme et, dans certains cas, en souligne les anomalies. (...)

Quand j'avais l'âge de raison

(Jean Devyver, *Forum Libéral*, octobre 1966)

(...) Suivant les traces du poète qu'il défendit naguère, J. Isorni raconte dans "Quand j'avais l'âge de raison" ses années d'enfance et de jeunesse qui rappellent, par certains côtés, "Notre Avant-Guerre" de Robert Brasillach.

Le père de J. Isorni appartenait à la famille la plus conservatrice du Tessin. Il était pour ainsi dire conservateur de naissance : "A Locarno, deux clans, les conservateurs et les radicaux, guelfes et gibelins de toute vie municipale, avaient à leur tête deux familles rivales, les Isorni et les Rusca. Elles se disputaient l'influence. Les Isorni : les conservateurs, les Rusca : les radicaux, les révolutionnaires. Mon père avait à peine quatre ans, sur les bras de sa mère, lorsque celle-ci lui tendit une pomme rouge : "Je n'en veux pas, cria-t-il, elle est radicale !".

Plus tard, l'illustre avocat souffrit de la consonance italienne de son nom : "Avocat stagiaire au barreau de Paris, je fus dénoncé par Charles Maurras au nombre des mètèques qui l'avaient envahi. Mètèque, je l'étais au sens étymologique du mot, j'étais venu de derrière la maison. Depuis que, malgré tous mes efforts, on s'évertue à me tenir pour Corse, j'ai cessé de souffrir de mon nom. Mais dès l'instant que je fus capable de comprendre et d'éprouver des sentiments à l'égard du pays qui est le mien, j'ai aimé sa terre, comme un paysan qui la possède, sans en posséder une parcelle".

J. Isorni nous raconte avec verve ce que furent ses dures années d'études (déjà il était un opposant que ses professeurs ne comprenaient pas toujours). Il rencontra beaucoup de monde : des hommes politiques, des écrivains, des artistes... Toute une époque nous est ainsi dépeinte avec beaucoup de brio et le souci du détail vrai. (...)

Correspondance de l'île d'Yeu

(*Candide*, 15 janvier 1967)

Cette correspondance constituée par les lettres échangées entre la maréchale Pétain et Me Isorni — 166 en tout — s'étend du 15 février 1945 au 27 octobre 1952. Elles racontent au jour le jour l'humble histoire du vieux prisonnier, les misérables améliorations apportées à son sort à force de démarches, comme cette arrivée d'un lit, en 1950 (un an avant la mort de Pétain) pour remplacer le lit de fer. "Le lit est accordé. Ne pas le dire" (lettre de la maréchale Pétain, le 21 mars 1950). Cette partie "touchante" est complétée par des notes beaucoup plus corrosives qui contiennent d'autres lettres : celles par lesquelles Isorni demandait des adoucissements au sort de son client en juillet 1946, lettre adressée "au président du Gouvernement provisoire de la République française" (Georges Bidault) qui répondait par une fin de non recevoir. Démarche auprès de Vincent Auriol, alors président de la République, démarche vaine. Violentes oppositions suscitées

par la création du "Comité pour la libération du maréchal Pétain", en 1948, en particulier celle du Père Riquet. "C'est une opprobre de laisser en prison un homme qui va avoir quatre-vingt-quinze ans", déclarait cependant en 1950 le général de Gaulle... Il n'y a rien dans tout cela dont les Français puissent être particulièrement fiers. Le plus triste n'est peut-être pas la fameuse et récente querelle du retour des Cendres, mais les disputes sordides qui opposent les descendants du maréchal et ont amené ses petits-neveux à tenter une action pour faire annuler son dernier testament.

Correspondance de l'île d'Yeu

(Jean Devyver, *La Nation Belge*, 23 février 1967)

L'éminent défenseur du maréchal Pétain qui ne considéra jamais sa tâche comme achevée, (...), nous donne maintenant, après maints autres ouvrages émouvants, la correspondance qu'il échangea, pendant des années, avec la maréchale Pétain dont toute la noblesse de caractère et de coeur apparaît dans ce livre.

Dans sa préface, Me Isorni révèle qu'il fut fausement accusé de collusion secrète avec l'Elysée, dans le dessein de trahir les dernières volontés du Maréchal parce que, à la suggestion de quelques anciens combattants, une sépulture à Verdun avait été envisagée et que, pour des raisons tactiques, elle avait paru acceptable au défenseur du Maréchal, à condition que cette translation fût solennelle, qu'elle prît le caractère d'une réparation, que cette sépulture fût faite en dehors du général de Gaulle — toutes conditions impossibles sous le régime institué par lui.

Me Isorni écrit : "Puis-je l'avouer ? La défense de Philippe Pétain fut pour moi comme une brûlure qui devait marquer ce qui était encore ma jeunesse, orienta pour toujours mon existence et la limita. Cela me suffit".

"Le véritable cinquantenaire de la bataille de Verdun, souligne Me Isorni, c'est à l'île d'Yeu qu'il fût célébré, à l'île d'Yeu seulement. C'est à l'île d'Yeu que le discours du Général devait être entendu".

La lecture de la "Correspondance de l'île d'Yeu" laisse une impression de malaise, de dégoût, d'immense tristesse, et de honte aussi.

Que de vexations, d'humiliations subies par un vieillard qui conduisit les armées françaises à la victoire, en 1917, et qui gouverna son pays, dans des conditions pénibles et difficiles, pendant les heures les plus noires de l'occupation. (...)

L'Humeur du Jour

(*Forum Libéral*, décembre 1968)

(...) Déjà dans "Hommes de Dieu et hommes du Diable", Me Isorni nous avait parlé de maints personnages qu'il avait eu le privilège de rencontrer.

L'illustre avocat (qui est aussi un historien et un poète) sait voir et faire voir. Il sait aussi comprendre les hommes et les choses (n'est-ce pas normal chez un homme de sa formation).

Nous avons aimé le chapitre "Le chemin d'Apulée" qui nous a permis de confronter nos impressions sur la Libye avec celles de l'auteur. Il est vrai que Me Isorni y a été immédiatement après la guerre d'Israël : et nous, quelques jours avant que n'éclate le conflit. L'attitude générale à l'égard des Européens s'en est trouvée modifiée. Me Isorni parle de l'œuvre accomplie dans ce pays par le maréchal Balbo. Elle est réelle, mais qu'en reste-t-il dans certaines régions de la Cyrénaïque ? Nous nous souvenons d'un journaliste allemand, ami du maréchal Balbo, qui a pleuré à Ghadamès en revoyant un site qu'il a connu dans sa splendeur, vers les années 1936/37. Tout au long de la route qui nous menait de Tripoli à el Beida ce journaliste nous faisait des réflexions amères en

voyant dans quel état de délabrement se trouvaient les jolies fermettes construites et entretenues par les Italiens (venant la plupart du sud de l'Italie).

Dans "L'Humeur du Jour", nous découvrons notamment, non sans intérêt, deux lettres inédites adressées par Céline à Me Isorni. Ces lettres ont été écrites de Copenhague en 1947, alors que l'auteur du "Voyage au Bout de la Nuit" s'y trouvait exilé. Relevons cet extrait de l'une d'entre elles : "Votre admirable livre sur le procès Brasillach nous confirme une bonne vérité que nous connaissons déjà depuis les Grecs : qu'il n'y a pas de justice ni de vérité politique... Je sais bien pour mon compte que si j'étais demeuré à Paris j'aurais été assassiné de toute façon, soit dans la nuit et sans phrase comme Denoël (célèbre éditeur parisien, ndr), soit au palais et avec des phrases comme Brasillach. Soyez toujours révérent pour votre admirable talent. Seulement je note aussi l'effarante hypocrisie de toute cette procédure et je comprends mal que Brasillach, intellectuel cafouilleux malgré tout, s'y soit prêté".

Nous apprenons aussi que Céline refusa de constater "de visu" les crimes soviétiques de Katyn parce qu'il avait peur d'appartenir à un clan quelconque.

Notons encore cette réflexion faite par Céline à Duverger : "Que ça plaise ou ne plaise pas, l'homme blanc est mort à Stalingrad".

Me Isorni a rencontré le président Salazar. Malgré lui, il établit un parallèle avec le président de Gaulle et il écrit : "Image de ces deux hommes que l'instant prodigieux a réunis devant moi et que séparent, au-dessus d'un même abîme, la vertu de gouverner et l'assouvissement dans le pouvoir... Et, tandis que mes yeux s'emplissent de larmes, je les dévisage". En quittant le Dr Salazar, Me Isorni lui a dit : "Je salue en vous le dernier sage de ce monde". Et le chef de l'Etat portugais lui a répondu, non sans lucidité : "Ou sa prochaine victime..."

Signalons enfin l'étonnante lettre envoyée à Me Isorni par le fils de Rudolf Hess lui demandant son appui pour faire libérer son père, interné à Spandau depuis 1945. (...)

Histoire véridique de la grande guerre,

Tome 1^{er}

(Jean Devyver, *La Nation Belge*, 15 mars 1969)

"Plus on atteint le fond de cette tragédie, plus on se convainc de l'immensité du malheur des peuples. Guerre mal conçue, guerre mal préparée, guerre mal engagée, guerre mal conduite. Dans chaque camp. Diplomatie, gouvernement, stratégie, tout est allé de mal en pis pendant près de cinq ans sans qu'un homme ait eu la possibilité — ou la capacité — de dominer les événements". (...)

Les auteurs, très courageusement d'ailleurs, ont voulu dégager l'histoire de la guerre 14-18 d'un fatras de légendes et de mensonges et la faire apparaître sous son vrai jour.

Cet ouvrage pourra être lu dans n'importe lequel des pays qui prirent part aux hostilités parce que les auteurs ont recherché par-dessus tout la vérité et l'objectivité. Et cependant cette histoire, qui peut paraître banale à la suite des nombreuses études consacrées à la première guerre civile européenne, contient bien des révélations, bien des aspects inédits, notamment sur les origines du conflit. Selon les auteurs, la cause capitale, déterminante, de la première guerre mondiale est surgie de l'effondrement de l'Empire ottoman.

Nous ne pouvons que partager, hélas, la pensée si pertinente de Me Isorni : "Dans l'immédiat, "14-18" a provoqué l'événement le plus important depuis les invasions barbares du Ve siècle, depuis la Réforme et la Révolution française : l'avènement du communisme soviétique et le retour de la Russie à l'Asie. Le vainqueur, c'est Lénine". (...)

Tome 2(Jean Devyver, *La Nation Belge*, 20 mai 1969)

(...) Le tome 2 s'ouvre sur la bataille de la Marne et se termine par le récit de l'héroïsme inutile des terribles luttes de l'Hartmannswillerkopf et annonce Verdun.

Au sujet de la perte de Lille (qui priva la France d'un potentiel industriel considérable), Jacques Isorni pense que la lumière n'a été faite que tardivement (et incomplètement) sur les causes de l'abandon de cette ville, "une des fautes lourdes du commandement français". (...)

L'auteur n'est pas tendre pour certains dirigeants alliés, français plus particulièrement : "C'est de cette année 1915, la plus effroyable, que nous avons dit, au seuil de cette longue histoire, qu'elle était "l'année de la bêtise". Oui, 1915, c'est essentiellement la perte bêta du sang français. Pour avoir subi une telle hémorragie, une nation est d'avance vaincue dans sa victoire". On a beaucoup critiqué le Maréchal Pétain, habile, prudent, qui sut ménager le sang français. Notre roi Albert I^{er} n'a-t-il pas agi de même, pour le plus grand bien de ses soldats, et sans perdre de vue l'ensemble des opérations et la lutte farouche à mener contre l'envahisseur allemand ? (...)

Tome 3(Jean Devyver, *La Nation Belge*, 7 mars 1970)

(...) Ce volume analyse la situation en Russie, tant sur le plan politique que militaire et le processus de désagrégation de l'Empire sous l'influence à la fois des sociaux-démocrates et des éléments bornés de la noblesse. Cependant, les armées allemandes luttent difficilement contre les masses russes (rien n'était perdu par les Alliés à l'Est). Comment Hindenburg et Ludendorff ont-ils pu opérer le miracle (car ce fut un vrai miracle) de Tannenberg, les auteurs nous en donnent une explication claire et précise. (...)

Tome 4(Jean Devyver, *La Nation Belge*, 29 mars 1971)

Le tome 4 est davantage politique que militaire. Il nous conduit de l'entrée en guerre des Etats-Unis jusqu'à l'armistice de Rethondes. Abordant la pénible affaire des mutineries (dues à une certaine lassitude, bien compréhensible, des combattants, mais surtout à l'action néfaste et insidieuse des activistes de l'Internationale rouge — déjà ! (lire ou relire "L'Hécatombe" de Léon Daudet), Me Isorni nous explique clairement le processus de décomposition morale qui amena cette révolte (l'affaire du "Bonnet Rouge", etc.) et rappelle opportunément la part déterminante du Maréchal Pétain dans le redressement de la situation (sa patience, sa lucidité et son humanité firent merveille). Paradoxalement "L'Action Française" avait été prévenue de "complot contre la sûreté de l'Etat". On sait cependant que Maurras, justement inquiet de certains symptômes s'était préoccupé de consolider et de cimenter le moral des soldats et avait lancé dans son journal sa grande idée de la "Part du Combattant". L'avocat Isorni nous parle savamment du procès qui marqua l'épilogue de cette malheureuse affaire. (...)

Non sans raison, Me Isorni estime que la victoire de 1918 n'a pas été exploitée habilement et à fond. Pourquoi mettre fin aux hostilités alors que l'Allemagne ployait sous la pression irrésistible des Alliés enfin en pleine possession de leurs moyens. Pourquoi Rethondes ? Et le mauvais Traité de Versailles qui devait ouvrir la voie à la renaissance de l'Allemagne et à l'hitlérisme ? Tout cela pouvait être évité sans grand mal. L'Europe aurait sans doute évité une seconde guerre fratricide qui ne profita finalement qu'à ses ennemis et activa le développement du monstre rouge. (...)

Lettre à Béatrice(Jean Devyver, *Forum Libéral*, septembre 1969)

(...) avec la charmante et bouleversante "Lettre à Béatrice" nous découvrons un aspect nouveau d'un homme qui se révèle un épistolier plein de finesse, de délicatesse et de tendresse.

Le "Figaro Littéraire" a pu dire qu'il s'agissait de la lettre d'amour d'un jeune grand-père.

"Ils (les grands-parents) comprennent mieux, parce qu'ils ne possèdent pas et que la possession tue l'intelligence. L'enfant n'est pas leur création, une propriété qu'ils régissent en despote, il n'est pas leur bien, il n'est pas leur "soi-même".

Méditons cette sage parole, que Béatrice comprendra beaucoup plus tard, qu'elle ne comprendra peut-être jamais :

"C'est une erreur de croire que l'illusion est le contraire de la réalité et qu'on doit se débarrasser d'elle. Sa vertu est d'être notre réalité intérieure, notre belle réalité. C'est une nourriture qu'il est bon d'emporter avec soi, au long de la route. Elle entretient sans enrichir. Je puis te l'affirmer : je m'en suis nourri toute la vie."

Un diplôme en Bavière(Jean Devyver, *Forum Libéral*, juillet 1970)

(...) L'éminent et talentueux avocat a l'imagination féconde. Son dernier roman apparaît aux devantures des librairies avec une bande de lancement affriolante : "est-ce un conte libertin" ?

Les apparences sont trompeuses et les amateurs de libertinage resteront sur leur faim !

Jacques Isorni présente ce récit (ou roman, ou conte, comme on voudra) comme les notes d'un client venu un jour le voir pour un procès en recherche de paternité. S'il met en scène un fort galant homme, séduisant quinquagénaire aux prises avec deux universitaires féminines (dans une Allemagne romantique et wagnérienne) — Sabine et Marie-Thérèse — la morale qui se dégage de cette charmante histoire (un peu stendhalienne) est assez déconcertante, mais pleine d'une poésie subtile et mystérieuse. On aimerait prendre connaissance du dossier...

Philippe Pétain : "Actes et écrits"

(La Libre Belgique, 24 avril 1974)

Voici réunis et présentés par Jacques Isorni, son défenseur, les écrits du maréchal Pétain.

Les premiers remontent à l'époque où il était professeur à l'école de Guerre, les derniers datent de l'île d'Yeu où il fut prisonnier. Ils s'étendent donc sur un demi-siècle. Rappelons que le Maréchal mourut presque centenaire (1856-1951). Sa vie fut consacrée à l'armée et à son pays : victoire de Verdun, autre victoire qu'il gagna sur l'abaissement du moral des troupes, inspecteur des colonies entre les deux guerres, ambassadeur et enfin porté par les Chambres en 1940 à la tête de l'Etat français. Les Allemands l'emmenèrent de force en août 1944, il revint en France en 1945, fut jugé et condamné à mort, et vit cette peine commuée en détention à vie.

S'il est certain que son cas doit longtemps encore diviser les Français, ses écrits respirent une grande noblesse. Certains ont une allure technique; d'autres, les discours de circonstance par exemple ou les portraits de grands chefs de guerre, ont cette tenue militaire de haut rang qui se "commet" passagèrement avec la littérature; les plus importants se logent dans les quatre ans où il fut le maître de la France.

Selon Jacques Isorni, le Pétain le plus prophétique est celui de Vichy. Il repartait à zéro : la France qu'il allait gouverner était passée par une longue baisse de dénatalité, par le Front populaire, par une guerre et une défaite peu glorieuse : il fallait que le peuple et surtout ses jeunes

reprennent courage; il fallait que chacun se mette à l'œuvre. Si l'on étudie le temps de Vichy, "on verra combien les réformes intérieures de la V^e République, de même que celles de la Nouvelle Société et de quelques autres furent empruntées à ses principes. Le précurseur, n'est-ce pas Philippe Pétain ?"

On voudra bien noter qu'il manque à ce recueil le paquet des lettres amoureuses de Pétain partiellement publiées par ailleurs. Au dire de son avocat, elles se signalent par la retenue des termes et un emballage mal déguisé.

Philippe Pétain(Jean Devyver, *Forum Libéral*, juin 1975)

(...) C'est sans doute le livre le plus dense, le plus riche, le plus vrai qui ait été consacré à un homme que l'histoire magnifiera et dont nous ne connaissons jusqu'à présent, à de rares exceptions près (nous songeons aux ouvrages de Georges Blond et d'André Brissaud) — que des versions contradictoires, toutes partiales et manquant de cette élévation de pensée qui est la caractéristique de Me Isorni.

On peut dire sans exagération que cet ouvrage (qui comporte deux volumes) fera date.

Vingt ans après la mort du Maréchal, grâce à une documentation considérable, la plupart du temps inédite et de première main, Me Isorni déchire le voile derrière lequel a été dissimulé et défiguré le visage de Philippe Pétain.

La vie privée de l'ancien chef de l'Etat français (si souvent et ignominieusement déformée), son rôle capital dans la victoire de 1918, la protection qu'il a accordée au capitaine de Gaulle, leurs relations sur le double plan militaire et littéraire, l'utilisation étrange que de Gaulle a faite de cette protection, sur tout cela, Jacques Isorni fait des révélations jamais encore écrites à ce jour et qui surprendront pas mal de lecteurs.

Un point capital soulevé par Me Isorni : "On a reproché au Maréchal d'avoir demandé l'armistice sans demander l'avis des Anglais, en violation de notre traité d'alliance avec eux; or, je mets au défi qui que ce soit de me fournir le texte de ce traité... Il n'y avait pas de traité. D'autre part, n'oublions pas que les Anglais venaient de nous lâcher à Dunkerque. La nécessité de l'armistice était telle que Churchill n'a fait aucune difficulté par la suite pour reconnaître que si l'armistice avait été utile à la France, il avait également rendu service à l'Angleterre."

C'est la tarte à la crème de tous les adversaires haineux du Maréchal (ils n'ont toujours pas désarmé) de prétendre qu'il avait fait le jeu des Allemands alors qu'en 1942 il a dit à l'amiral Darlan : "Allez, partez en Algérie. Moi je reste. J'ai promis aux Français de rester parmi eux jusqu'au bout. Je ne faillirai pas à ma promesse". Il est bien évident que la solution de facilité, à la portée du Maréchal, eût été de fuir son pays et de revenir glorieux avec les armées de libération. Il fallait un coupable, Philippe Pétain, pour rendre légitime l'action de de Gaulle. Me Isorni démontre aussi que Pétain n'avait pas la fibre d'un "politicien", qu'il ne répondait, en toutes circonstances, qu'à un idéal très élevé, trop élevé pour les médiocres qui l'entouraient, que l'unité nationale était son seul souci et que tant dans son ambassade en Espagne qu'en acceptant la charge du pouvoir sans espoir de reconnaissance, il se donnait à la France sans arrière-pensée. (...)

Enigme rue des Chysanthèmes(Jean Devyver, *La Nation Belge*, octobre-novembre 1975)

Ce livre est un dossier, celui d'une affaire criminelle plaidée par le défenseur du maréchal Pétain.

En faisant le procès d'un procès, Jacques Isorni fait celui d'une certaine justice. Il apporte beaucoup de passion à montrer l'énorme complexité de l'administration et la quasi-impossibilité, pour un homme, d'échapper à l'engrenage dans

lequel il a mis imprudemment et courageusement le doigt.

On trouvera, dans ce récit, l'histoire d'un authentique et fol amour. Cet amour explique-t-il le drame ? Le justifie-t-il ? Ou est-ce un tout autre drame, étranger à cet homme et à cet amour ? Les pièces du dossier nous sont présentées et chacun de nous peut en tirer les conclusions qui s'imposent.

La fièvre verte(Jean Devyver, *Informat*, 1976)

Comme l'indique la notice de l'éditeur, "la fièvre verte est un mal pernicieux dont souffrent les candidats à l'immortalité garantie par l'habit vert".

Jacques Isorni n'est pas seulement un avocat célèbre et "scandaleux" (dans la mesure où il se donne entièrement aux causes qu'il croit justes), mais aussi un écrivain (historien, essayiste, romancier, etc.) dont le talent est allé en s'affirmant au long des années. Citons pour mémoire, parmi d'autres œuvres de grande qualité : l'"Histoire véridique de la Grande Guerre", en quatre volumes, des souvenirs merveilleux "Quand j'avais l'âge de raison" et un roman voltairien que nous tenons en grande estime pour son style très XVIII^e, "Un diplôme en Bavière". Au total, Jacques Isorni a écrit plus de trente ouvrages, s'exerçant avec bonheur dans le récit, le théâtre, l'histoire, le témoignage documentaire, les écrits politiques et judiciaires, etc. A ce titre, et non sans raison, il a cru réunir les conditions requises pour solliciter, dans les années 1970, la candidature au fauteuil de Jérôme Carcopino.

Mais il ne suffit pas d'avoir les titres nécessaires, encore faut-il obtenir les suffrages des Immortels. Il est d'usage, bien que le règlement de la vénérable institution le déconseille, de rendre visite aux académiciens en place. C'est ce que fit, avec beaucoup de zèle, notre impétrant. Accueil mitigé ici, chaleureux là (trop chaleureux peut-être), réservé ailleurs... Plus que d'avoir défendu naguère le maréchal Pétain et Robert Brasillach, on reprochait surtout à Me Isorni, en tant qu'avocat de la maison Flammarion, d'avoir donné sa caution juridique au livre "fumant" de Roger Peyrefitte ("Des Français"), qui attaque notamment, en termes acerbes ou ironiques, l'Académie Française. Me Isorni eut beau dire qu'il n'est pas l'avocat de Peyrefitte, mais celui de la maison Flammarion, son éditeur, le mal était fait et les esprits prévenus. Malgré ce handicap sérieux, il eut beaucoup de promesses, mais Roger Caillois fut élu à sa place. Le vaincu accepta sa défaite non avec humeur, mais avec humour. Au contraire, les contacts avec les grands écrivains de ce temps, tout au moins ceux qui ont été consacrés par l'Académie, et parmi lesquels se trouvaient d'éminents prélats, des hommes de science, des historiens, etc. l'enrichirent et nous valurent un livre plein d'esprit, de malice, de bonhomie, de traits sévères aussi qui nous révèle les dessous (parfois étonnants !) de la vénérable institution. Que de portraits à la fois suaves et pénétrants, que de tics décrits sans méchanceté mais avec quelle puissance d'évocation, que de petites choses; dévoilées sans hargne mais au fil d'une plume bien aiguisée. Nous avons pris un vif plaisir à lire cet ouvrage qui est désormais un classique du genre et qu'il est difficile d'oublier quand il est question de l'Académie Française.

Lettre anxieuse au Président de la République

(Lectures Françaises, janvier 1976)

Cette "lettre est de Me Jacques Isorni qui, sans se lasser, réclame justice pour le maréchal de France injustement condamné : il faut "en finir avec la plaie ouverte au flanc de notre pays par la condamnation et par les prisons de Philippe Pétain". Me Isorni explique à M. Giscard d'Estaing qu'il suffirait que celui-ci exprime publiquement qu'il souhaite que justice soit

rendue à l'ancien chef de l'Etat français, pour que la Justice soit dans l'obligation d'accepter la révision de l'odieux procès. L'ancien défenseur du maréchal rappelle qu'une requête a été déposée, il y a vingt-sept ans. "La justice est la forme supérieure de la tolérance, écrit-il à l'adresse du Président de la République. Faites en sorte, que nous cessions de vivre dans cette intolérance qui s'instaure violemment, et partout, au nom de la liberté. Il ne suffit plus de descendre de Louis XV quand on peut remonter à Henri IV.

Lettre anxieuse au Président de la République au sujet de Philippe Pétain

(Jean Devyver, *La Nation Belge*, mars 1976)

On connaît l'extraordinaire ténacité et le courage sans défaillance de celui qui défendit le maréchal Pétain et consacra sa vie à honorer sa mémoire. Cette fidélité mérite un grand coup de chapeau. Devant Me Isorni se sont élevés les obstacles que dressent la politique, la haine, la crainte et l'intérêt. En désespoir de cause, il se tourne vers le chef de l'Etat et en appelle à l'opinion française comme à tous ceux encore épris de justice. Valéry Giscard d'Estaing devient le recours suprême. Jacques Isorni réclame la révision du procès inique et le transfert des cendres du Maréchal à Douaumont. Sera-t-il enfin écouté ? Nous l'espérons sans trop y croire car les passions sont encore vivantes. On l'a vu encore récemment avec la projection du film "Section spéciale". Mais nous savons que Jacques Isorni n'a pas dit son dernier mot !

Véronique en roulotte

(Jean Devyver, *Forum Libéral*, juin-juillet 1976)

Voilà un livre charmant, plein de tendresse et d'ironie. L'illustre avocat français découvre les joies de la vie simple, les beautés de la nature, l'affection de ses deux petites-filles, en parcourant, au gré de sa fantaisie, en roulotte (tirée par la jument "Etoile"), la merveilleuse compagnie de son pays.

Finalement, ce voyage romantique va permettre à l'auteur de sortir de sa propre vie. Il découvre le bonheur indéfinissable qui tient à cette maison errante, à cette jument qui est leur maître, à la découverte de l'inconnu, de la nature que pour la première fois Jacques Isorni peut regarder de cette manière-là.

Ce petit livre est délicieux à souhait et nous repose des doctes ouvrages dont nous sommes si souvent inondés.

Mémoires, Tome 1^{er}, 1911-1945

(Jean Devyver, *Forum Libéral*, décembre 1984)

Inutile de présenter Jacques Isorni, brillant avocat à la Cour d'Appel de Paris, défenseur courageux des causes désespérées, mais aussi historien, homme politique, romancier, mémorialiste, homme de théâtre et journaliste.

La passion a dominé l'existence tumultueuse de Jacques Isorni qui est un homme ardent et généreux, d'une rare fidélité dans ses actions. Il fut le plus jeune avocat de France et, pendant la guerre, il a osé défendre des résistants (communistes) devant les Sections spéciales. Il fallait le faire ! Ensuite, il n'a pas hésité à affronter le pouvoir quand son honneur professionnel l'exigeait. Malgré tous ses efforts, il ne parvint pas à sauver un des plus grands et des plus prometteurs écrivains français, Robert Brasillach, qui fut fusillé le 6 février 1945 malgré les démarches de certains écrivains célèbres, dont François Mauriac. Le général de Gaulle refusa le recours en grâce pour des raisons qui demeurent mystérieuses ce qui fit dire qu'il s'agissait d'une erreur judiciaire. Si Brasillach avait fui en Allemagne, comme certains, ou s'était renié lâchement, il serait aujourd'hui académicien. J. Isorni nous

conte aussi le triste procès du maréchal Pétain et toutes ses implications. La France est encore divisée à son sujet comme elle le fut longtemps à la suite de l'affaire Deryfus. mais J. Isorni poursuit le combat ingrat de la réhabilitation d'un maréchal de France qui pouvait très bien demeurer dans sa retraite et ne pas prendre de risque, à la demande des plus hautes instances de son pays, de redresser la situation sur le plan militaire et ensuite de tenter de sauver l'essentiel en trompant la vigilance et la méfiance des nazis.

Les Mémoires de Jacques Isorni sont rédigés dans une écriture de qualité. On y trouve aussi l'éloquence, la finesse, la force, l'enthousiasme, le frémissement, la colère, la fureur... tous les plus nobles emportements de l'âme.

Mémoires, Tome 2, 1946-1958

(Jean Devyver, *Forum Libéral*, mars 1987)

Auteur d'une quarantaine de volumes, Jacques Isorni aurait eu le destin d'un avocat de cour d'Assises si sa route n'avait croisé celle de deux "clients" exceptionnels, Robert Brasillach et le maréchal Pétain. L'illustre avocat publie maintenant le second tome de ses Mémoires. Le premier volume couvrait la période allant de sa naissance, en 1911, jusqu'aux procès de l'épuration, en 1945. Le deuxième tome concerne des années également troublées qui marquèrent les séquelles de la guerre. Jacques Isorni défendit notamment Dieudonné Costes, l'as de l'aviation transocéanique qui, accusé de trahison, resta deux ans en prison avant d'être acquitté, après qu'il fût prouvé que, travaillant pour les Américains et le F.B.I., il avait réussi à leurrer les Allemands.

L'auteur nous raconte aussi ses rencontres avec Franco, Bourguiba et quelques autres, la mort du maréchal Pétain, la campagne électorale de 1951, une grande affaire d'assises : Bernardy de Sigoyer, ses activités en qualité de député de Paris, les débuts de la guerre d'Algérie, la prise du pouvoir par le général de Gaulle, etc. Rien n'échappe à cet avocat-écrivain qui est un observateur lucide et un fin moraliste, toujours fidèle aux valeurs essentielles parmi lesquelles figure la fidélité (au-delà de la mort).

Il faut souligner les qualités littéraires de l'œuvre de Jacques Isorni : écriture remarquable, éloquence, délicatesse, force, enthousiasme, frémissement, véhémence, colère, fureur, adjuration, tous les plus beaux emportements de l'âme. Par moment, on sent le souffle de Chateaubriand...

Mémoires, Tome 3, 1959-1987

(Jean Devyver, *Forum Libéral*, novembre 1989)

Illustre avocat au barreau de Paris, Jacques Isorni est aussi un écrivain distingué dont l'œuvre des plus variées (procès, histoire, écrits politiques et judiciaires, souvenirs, romans, théâtre) est considérable. Mais Jacques Isorni est également et surtout un homme de cœur qui demeure fidèle aux valeurs qui sont les siennes et aux causes célèbres qu'il a brillamment défendues, mettant parfois sa profession en danger. Ce troisième et dernier volume des Mémoires du grand avocat nous plonge d'emblée dans le drame algérien. Les premières années de la guerre, sombres et angoissantes, avaient été évoquées dans le deuxième volume. Il s'agit cette fois de la triste fin de l'Algérie française et des convulsions sanglantes auxquelles elle donna lieu. Consciences déchirées, ces "soldats perdus" passés à l'OAS (Organisation de l'armée secrète) vont, au fur et à mesure de leur capture, trouver en Me Isorni un avocat ardent, prompt non seulement à les défendre mais à mettre en cause les tribunaux d'exception mis en place par le régime de l'époque. Lors du procès de l'attentat du Petit-Clamart, son attitude énergique et intransigeante lui vaudra trois ans de suspension. Il mit cette "vacance" imposée à profit pour voyager, lire, écrire, jouer du violon, peindre des toiles et il

rencontra des personnages intéressants comme, par exemple, Rachele Mussolini, femme pleine de courage paysan et d'esprit, ou le président Salazar, homme simple et ouvert. Jacques Isorni nous en donne des portraits pleins de vie.

Il entreprit aussi une tournée de conférences en France, en Suisse et en Belgique. Nous avons le souvenir de quelques-unes d'entre elles, certaines hautes en couleur à cause d'éléments gauchistes qui voulaient l'empêcher de prendre la parole, en vain d'ailleurs.

Son retour tant souhaité au barreau sera marqué par quelques retentissantes affaires d'assises auxquelles s'ajoutent encore des causes essentiellement politiques, comme, par exemple, la fameuse affaire Markovic. Parallèlement, Jacques Isorni poursuivra son action inlassable pour défendre la mémoire du maréchal Pétain et obtenir la révision de son procès. Cette action intrépide lui vaut de nouveaux démêlés judiciaires et la poursuite d'un dialogue de sourds avec papes et chefs d'Etat.

Il faut lire aussi l'intéressant chapitre consacré par Jacques Isorni à ses démarches en vue de son élection à l'Académie Française. Il a d'ailleurs consacré un livre, "La Fièvre verte", à cet épisode de son existence mouvementée et bien remplie. Les réactions des écrivains auxquels Me Isorni rend visite sont révélatrices de la mentalité de ces clercs. On y découvre la véritable nature humaine, avec ses grandeurs et ses défaillances.

Enfin, parmi les nombreux voyages de l'avocat en disponibilité, relevons celui, peu commun, que ce dernier entreprit dans une Albanie peu ouverte aux étrangers et claustrée dans son système d'autarcie marxiste.

Me Varaut face au procès Pétain

(*Minute*, 24 mai 1995)

Me Jacques Trémolet de Villers aime les grandes causes : récemment, il a eu le courage de défendre l'ancien chef milicien Paul Touvier. Il a lu pour "Minute" l'ouvrage nuancé et documenté que son confrère Jean-Marc Varaut, autre amateur de grandes causes, vient de consacrer au procès du maréchal Pétain. Procès qui est loin d'être terminé !

Ainsi il n'y aura pas eu de rupture. Toute sa vie professionnelle, depuis 1945, Jacques Isorni, premier secrétaire de la Conférence du stage, a défendu Philippe Pétain. Quand, le 8 mai 1995, Jacques Isorni s'efface, Jean-Marc Varaut, premier secrétaire de la Conférence du stage a déjà pris, à son tour, la parole. Et il a actualisé le débat.

Isorni avait plaidé en 1945, et, depuis, il revivait l'injustice de 1945. A ceux qui en douteraient encore, le livre de Jean-Marc Varaut apporte la conviction sereine, définitive : Pétain ne méritait en aucune façon sa condamnation. Il ne méritait pas de procès. En tout cas, il ne méritait pas ce procès. Grâce à Jean Lemaire et à Jacques Isorni, grâce au Maréchal et à la plupart des témoins de la défense, au premier rang desquels le général Weygand, il y eut de grands instants dans cette affaire.

Mais le lecteur conclut, sans hésitation, à l'inverse des jurés. Pétain, c'est sûr, est acquitté.

Ce que Jacques Isorni n'avait pas plaidé, c'est le procès posthume, le procès du statut des juifs, le procès fait aujourd'hui par tant de livres, de films, d'articles, de propos, de procès d'un Philippe Pétain, collaborateur de la shoah.

Ce procès-là, qui est toujours le procès Pétain, c'est celui qu'instruit, plaide et conclut Jean-Marc Varaut. Là non plus, le lecteur attentif ne peut avoir aucun doute. Pétain n'est pas coupable. Là surtout, dira-t-on, en prenant du recul et en comparant les deux procès, là surtout Pétain a résisté, tout le temps et, parfois, tout seul.

Double acquittement, œuvre de vérité et d'apaisement, le

livre de Jean-Marc Varaut a le ton juste et la documentation adéquate pour répondre à l'accusation. Il ne dissimule pas les difficultés, les erreurs, les inévitables et douloureuses concessions. Mais, il a replacé dans son temps ce procès fait un demi-siècle après.

En l'instruisant à la suite et en complément du premier, il lui donne sa véritable dimension. Aussi sort-on de cette lecture douloureuse, mais captivante, à la fois meurtri et apaisé, secoué et éclairé.

Contrairement à ce que dit l'auteur dans le dernier paragraphe de son ouvrage, il serait bien possible qu'il ait mis fin au mystère Pétain. En refermant ce livre, on se dit qu'il n'y a plus ni mythe ni mystère. Il y a le sacrifice d'une grande gloire personnelle pour tenter d'atténuer les malheurs de la patrie. Pétain a été pris au mot par la France. Le sacrifice ne va pas sans tache, sans boue ni sans souillure.

Ce que Philippe Pétain a offert à la France, un certain soir de grande défaite, c'était le prestige du vieillard marmoréen, à l'œil très bleu, au port altier, le front ceint des lauriers de la victoire. Elle a tout pris, la France, tout utilisé. Elle a eu besoin de tout, du pouvoir et de la prison, de Vichy et de l'île d'Yeu, de la gloire et de la honte.

Un demi-siècle plus tard, un avocat de talent et de cœur s'est penché sur le visage du condamné. Jacques Isorni pouvait mourir en paix. Philippe Pétain continue d'attirer à lui le meilleur de l'intelligence et de la sensibilité française. Le procès Pétain vient de s'achever. Et justice est rendue au sacrifié volontaire.

NOS DEUILS

Plusieurs décès ont à nouveau frappé durement notre association depuis la parution du dernier bulletin. La disparition de **Maître Jacques ISORNI**, presque cinquante ans jour pour jour après la mort de Robert Brasillach, nous affecte bien entendu tout particulièrement, c'est pourquoi non seulement une importante partie des *Cahiers* numéro 41 lui est dédiée au titre d'hommage, mais il a également été décidé de publier dans cette livraison du bulletin un certain nombre d'articles de presse et de notes de lecture qui ne pouvaient trouver leur place dans un numéro des *Cahiers* déjà très chargé.

C'est aussi avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès du journaliste **Max-Marc Thomas**, plus connu par certains lecteurs sous le pseudonyme d'**Heurtebise**, ainsi que du génial caricaturiste **Paul Jamin**, qui signait sous les pseudonymes de **Jam** ou **Alidor**. Très diminué dans sa santé, Max-Marc Thomas, sollicité pour le cinquantième anniversaire de la mort de Brasillach, nous avait aimablement répondu, précisant que son état ne lui permettait hélas pas de donner suite à notre appel. Un hommage lui sera rendu prochainement dans nos colonnes aux côtés de Paul Jamin.

Nous déplorons enfin la disparition de nos ARB **Jean-François Bruttin, André Soudant, Louise Duparc, Bernard Dumontet et Jean-Jacques Cotty**, qui étaient tous de vieux fidèles de l'association.

LES ETERNELLES COULEURS DE ROBERT BRASILLACH

Le 18 novembre 1957 une foule vociférante emmenée par un prêtre de choc investit le Théâtre des Arts, rue de Rochechouart, aux cris de "BRASILLACH AU POTEAU !". On le sait, résistancialisme et surréalisme font bon ménage et la preuve en est, ce soir-là, éclatante puisqu'une foule surexcitée réclame un peloton d'exécution pour un poète dont elle sait très bien qu'il a été fusillé plus de douze ans auparavant ! Il y a là donc un prêtre obscur en qui la presse verra un peu hâtivement la figure du R.P. Chaillot, quelques figures de la Résistance — dont la veuve de Pierre Bossolette — un peu gênée par ce combat douteux, et surtout les habitués épigones avides de sentir l'odeur du sang d'une époque qu'ils n'ont vécu que comme enfants ou... observateurs. Le zèle de ces frustrés de la guerre civile peut se faire sentir, on ne le sait que trop, pendant des générations... On hurle, on demande le poteau pour les "collabos" (les acteurs peut-être ?), à tout le moins on réclame la tonsure de la tête d'affiche, la Roumaine Alice Cocéa. C'est un grand moment. La pièce ne sera pas jouée ce soir-là. Ni les soirs suivants. Les représentations ne pourront reprendre qu'à la condition de jouer à guichet fermé, devant un parterre d'invités.

Robert Brasillach avait écrit sa pièce *Bérénice* (sous-titrée *la Reine de Césarée*, nom sous lequel elle sera adaptée), inspirée de la tragédie de Racine, pendant sa captivité, entre juillet et septembre 1940. C'était un projet qu'il entretenait depuis ses années de lycée. La pièce sera lue dans son Oflag, mais ne sera pas jouée pendant l'Occupation, ce qui prouve qu'elle était bien peu en rapport avec les tragiques événements de la guerre. Ce n'est qu'en 1954 qu'elle sera publiée en librairie, et elle ne sera jouée pour la première fois qu'en juillet 1957, aux arènes d'Avenches, en Suisse. Ce spectacle d'été remporta un grand succès qui encouragea Alice Cocéa à jouer la pièce à Paris, la ville des Arts et des Lettres, où la grande comédienne était loin d'imaginer un tel accueil. Le CNE (Comité National des Écrivains, organisme du résistancialisme dans les Lettres) avait pourtant, dès 1944, clairement annoncé qu'il comptait s'attaquer aux œuvres autant qu'aux hommes. L'esprit du CNE ("Ces Haineux", disait Paraz) planait donc rue de Rochechouart le 18 novembre 1957. Il devait vraiment avoir une sale tête.

Dans son numéro du 21 novembre, Rivarol réagit violemment contre cette ridicule manifestation. Jean Madiran

attaque la soutane anonyme qui a entraîné nombre des émeutiers à l'intérieur du théâtre : "ce nouvel esprit chrétien, l'avez-vous exprimé de manière exemplaire en exigeant que l'on versât le sang ?" Il faut dire que l'on était en pleine période de ce catholicisme progressiste, militant et volontiers communisant dont s'est beaucoup moqué Marcel Aymé et dont l'Abbé Pierre est le dernier représentant, en attendant de passer le relais à l'un de ses successeurs dégénérés, Gaillot ou Delorme.

Au hasard des descriptions, on peut revivre les crachats, les injures, les misérables manœuvres des nervis incultes rameutés en vue de ce mauvais coup. Rivarol cite Pierre Brisson, qui dans *Le Figaro* du 19, a tout de même tenté de rehausser le débat : "Les incidents du Théâtre des Arts sont profondément regrettables (...) Le procès de Robert Brasillach n'est plus à refaire. Son œuvre appartient au public et sa tombe mérite le respect". Peut-être les émeutiers avaient-ils lu trop au pied de la lettre "J'irai cracher sur vos tombes", de Boris Vian, dont l'adaptation avait été jouée à la Libération dans ce même théâtre...

La pièce avait tout de même été jouée la veille et Pierre Marcabru en fait un bel éloge : "Tout Brasillach revit en 'La Reine de Césarée', sa jeunesse courageuse et pure, sa tendre ironie, son style harmonieux et souple comme le mouvement des flots". Cocéa est bien sûr sublime, mais Brasillach n'avait-il pas écrit le rôle pour elle, qu'il admirait presque autant que Ludmilla Pitoëff ?

Force doit donc rester à l'œuvre, que rééditent les éditions Godefroy de Bouillon. Le lecteur de 1995 pourra se faire une idée de ce beau texte qui a causé tant de vociférations il y a trente ans. Robert Brasillach a repris la trame de Racine, inspirée d'une anecdote de Suétone, ce ragotier des premiers empereurs de Rome : "Titus, qui aimait passionnément *Bérénice*, et qui même, à ce qu'on croyait, lui avait promis de l'épouser, la renvoya de Rome, malgré lui et malgré elle, dès les premiers jours de son empire". *Bérénice* est donc un drame de la rupture, de la raison d'Etat qui prime sur les mouvements de cœur. C'est aussi la plus originale des tragédies de Racine puisque les protagonistes se séparent à la fin en se promettant de vivre, mais dans l'affliction, ce qui change des hécatombes dépeuplant généralement la scène au dernier acte.

Dans son *Journal d'un homme occupé*, Brasillach souligne qu'il a voulu écrire sa *Bérénice*, selon "les deux faits historiques que *Bérénice* était juive et qu'elle avait quatorze ans de plus que Titus". On aurait pourtant tort de voir là quelconque antisémitisme (rappelons que la pièce n'a pas été jouée sous l'Occupation). Ce dont Brasillach parle, c'est de la loi romaine qui interdisait à l'empereur d'épouser une reine étrangère. *Bérénice* n'est évidemment pas une pièce politique.

Bien au contraire, le rôle du porteparole, d'Antiochus dans la pièce de Racine, semble être passé à Titus. L'empereur a alors l'âge de l'auteur et semble à la croisée des chemins. Il aspire au bonheur "ce mot nacré, ce mot du fond des mers". Ce mot qui reste surtout la clef de toute l'œuvre de Brasillach. Mais il y a Rome, qui "détestera demain Titus et Bérénice, si Titus et Bérénice vivent ensemble". Il y a aussi, et c'est encore plus poignant, l'âge de Bérénice, qui la fait se battre d'abord : "Je suis venue parce que je serai demain une vieille femme, et que j'ai tenu dans mes mains, une fois, le bonheur et la jeunesse, et que je veux les tenir encore une fois, et c'est tout", puis la fait renoncer, par peur de la déchéance. Brasillach a assez dit qu'il ne croyait pas à l'éternelle jeunesse; pour lui la jeunesse est avant tout physique, cela en fait tout le prix et tout le drame. On est loin des lubies antifascistes des émeutiers de 1957. Bien au contraire, le seul personnage "politique" de la pièce, Paulin, est un jeune Romain idéaliste, sans doute fasciste au sens où l'entend Brasillach, mais qui est constamment raillé dans la pièce, avec une tendre ironie il est vrai.

Parallèlement à cette *Bérénice*, les éditions Godefroy de Bouillon ressortent *Les Sept Couleurs*, le chef d'œuvre de Brasillach, publié en 1939, et dans lequel on retrouve les thèmes majeurs de son œuvre : le bonheur, la jeunesse, le temps qui s'enfuit... Après la découverte de *Bérénice*, c'est avec délice que l'on se replongera dans ce roman magnifique, et l'on pourra constater l'unité de l'œuvre et du style du poète.

Les sept couleurs dont il est question sont certes une référence à l'arc-en-ciel, symbole de jeunesse et de pureté, mais la palette que nous propose Brasillach est en fait un assemblage des diverses formes que peut prendre le roman, genre libre par

LES ETERNELLES COULEURS DE ROBERT BRASILLACH (suite et fin)

excellence. Il y a donc sept chapitres et chacun propose une technique particulière du roman : récit, lettres, journal, réflexions, dialogues, documents, discours. On pourrait craindre l'exercice de style desséchant, mais le style et le souffle de Brasillach donnent son unité à cette histoire, somme toute assez banale comme souvent chez lui : Patrice a aimé Catherine pendant sa jeunesse, mais elle lui a préféré François alors qu'il passait une année en Italie. Patrice s'engage dans la Légion, puis émigre en Allemagne où il découvre le

fascisme "immense et rouge". Catherine, à la sensibilité passive mais complexe (une constante chez Brasillach), hésite entre ce Patrice de sa jeunesse et ce François qui la rassurait mais qui maintenant ne l'inquiète plus assez. C'est donc au tour de François de connaître le dépit amoureux et il part en Espagne dans les rangs franquistes. On le voit, *Les Sept Couleurs* est une œuvre d'où la politique n'est pas absente, mais où elle n'occupe jamais le premier plan. Au contraire du *Gilles* de Drieu la Rochelle, qui sort la même année, le

roman de Brasillach n'est pas une "parabole fasciste", la politique n'est qu'un exutoire, un mal du siècle, d'une nature finalement assez proche du désespoir romantique des enfants du XIX^e siècle. Brasillach et Drieu sortent leur roman majeur à quelques mois d'intervalle, ils mourront dans la même synchronisation admirable. Le mal du XX^e siècle est un mal plus mortel que les pâleurs désespérées du siècle précédent.

Aurélien Saint-Nazaire
(Rivarol, 5 janvier 1996)

■ ■ ■ Petites annonces ■ ■ ■

✓ Membre ARB recherche, dans le cadre de la rédaction d'un doctorat en histoire contemporaine, tous renseignements et objets de et sur la *Société de Retraite des Vétérans des Armées de Terre et de Mer 1870-1871*, particulièrement: insignes et médailles, livret de cotisation, journal *Le Vétéran*, affiches, photographies d'anciens combattants, drapeaux, montres, casquettes, et tous documents portant la devise "OUBLIER... JAMAIS!" Prêt à consentir à des échanges contre de nombreux ouvrages de Brasillach, dont quelques raretés.

Le même cherche à acquérir les numéros du bulletin des ARB qui lui font défaut. Ecrire à :
Mr Philippe VRAINE, 1 rue de Haut, F- 02000 Chevregny. Tél. 23.21.64.36.

✓ Particulier vend *Cahiers* des ARB nos 26 à 39 (faire offre) et *Comme le Temps passe*, Guilde du livre 1973, numéroté ARB-1 (FRF 300.-). Ecrire à:
Mr Claude SALIBA, 3, rue Garon-Duret, F- 69008 Lyon.

✓ Adhérent vend *Cahiers* des ARB no 1 à 10, 13 à 16, 22 et 28. Faire offre à:
Mr Pierre DUTRON, Bd Louis Schmidt 80 (B 5), B- 1040 Bruxelles.

✓ Adhérente ARB vend collection complète des *Cahiers* ARB no 1 à 40. Ecrire à :
Marguerite CHAUVET, 2bis, ch. de l'Eglise, CH-1026 Echandens.

APPEL DES COTISATIONS ARB 1996

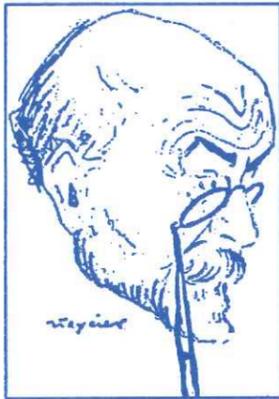
Vous avez été fort nombreux, et nous vous en remercions, à payer spontanément votre cotisation 1996 à réception de notre lettre d'information de décembre. Malgré cela, nous nous devons de tirer la sonnette d'alarme. Une gestion rigoureuse des comptes de l'association et une augmentation modeste du montant des cotisations en 1994 a permis, ces dernières années, de maintenir des finances saines et de garantir tant la parution des *Cahiers* que du bulletin. Ceci n'est hélas plus suffisant pour les raisons suivantes :

- l'augmentation générale des prix du papier (40% en 1995 et 30% en 1996 !) qui a entraîné celle du coût de nos publications, en plus de la hausse des tarifs d'imprimeurs due à d'autres facteurs économiques;
- une nouvelle hausse des tarifs postaux, la suppression du tarif imprimé ainsi que des tarifs préférentiels pour les envois inférieurs à 1'000 ex. L'expédition du *Cahier* en France coûte désormais plus de FRF 20.- !;
- la diminution du nombre de nos membres, principalement par décès, que seule une intense campagne de recrutement par un effort de tous nos adhérents peut endiguer;
- une importante perte de change subie lors de la conversion des cotisations de nos adhérents français (80% environ) en francs suisses;
- le nombre décroissant, enfin (crise oblige), des dons versés à l'Association. Or ce sont précisément ces dons qui nous permettaient de boucler nos comptes sans être dans les chiffres rouges, le montant actuel de la cotisation ne couvrant plus nos frais, principalement d'imprimerie et d'envoi.

Le développement de notre service-librairie nous apporte heureusement quelques rentrées substantielles, mais une fois encore ce n'est pas suffisant.

Merci à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, de payer leur cotisation 1996 à réception du présent bulletin et à ceux qui sont en retard pour 1995, de se mettre à jour.

Le montant de la cotisation est toujours de FRF 120.-/CHF 50.-/FRB 1'000.- A doubler pour un *Cahier* numéroté. Prière de se référer aux indications figurant en page 1 du bulletin pour les modalités de paiement.



André Bellesort, professeur, voyageur et Académicien

Une rue porte son nom à Laval, ses ouvrages fleurissent aux étals des bouquinistes et ses élèves, tels Robert Brasillach ou Jean Guitton (pour ne citer qu'eux), au détour d'une page lui rendent un vibrant hommage, sans pour autant que celui qui fut à la fois un grand professeur, un conférencier hors pair, l'introducteur de Selma Lagerlöf en France et secrétaire perpétuel de l'Académie Française, ne sombre dans l'oubli.

André Bellesort naît le 19 mars 1866 à Laval, au cœur de la vieille ville, au n° 64

de la Grande Rue. Son grand-père paternel avait été instituteur, son père était professeur et sa mère institutrice. Lui était venu de la Sarthe et elle de Normandie.

En 1875, la famille Bellesort gagne Lannion. Au collège de Laval, le jeune André avait eu comme professeur d'histoire un jeune homme du nom d'Alfred Baudrillard qui devait le précéder sous la coupole.

De sa ville natale, le jeune homme devait évoquer le bonheur que lui procurait jadis, le son des cloches qui "tintaient de Laval à St Jean sur les Côteaux du Maine", mais il devait aussi en emporter le souvenir douloureux de la déroute du Mans : "des cafés de la ville pleins d'officiers bruyants et démaralisés, des feux de bivouac de la troupe dans les jardins publics".

Tout naturellement il se dirige vers l'enseignement non sans avoir songé vers treize ou quatorze ans à se faire marin. Mais de cette vocation "qui tomba d'elle-même", il ne devait garder que la nostalgie des voyages.

Après de brillantes études de lettres, il passe l'agrégation et enseigne. Déjà chez ce travailleur acharné, se manifeste le goût de la poésie. Pour elle il tresse ses premières guirlandes de mots. A Nice, il rencontre une femme, belle, peintre de valeur qu'il épouse et avec laquelle il part en Amérique du Sud, au Chili où le couple reste dix-huit mois.

Au retour, "la Revue des Deux Mondes" publie un texte primé par l'Académie Française d'un certain André Bellesort : "L'Hôtellerie". C'est ainsi que le professeur-voyageur entra dans l'illustre revue pour y rester jusqu'en 1941. Collaboration féconde qui lui permet de voyager et de publier le récit de ce qu'il avait vu, senti, ramené. Des volumes contribuent à faire connaître leur auteur à un public toujours plus large : "La jeune Amérique", "Au Japon", "En Escalpe", "Le Nouvea Japon", "Reflets de la vieille Amérique", "En Roumanie", "La Suède".

En voyage, André Bellesort observe, se renseigne, lit autant qu'il regarde. "Il appuie ses observations sur l'histoire, la littérature, relie le présent au passé, cherche à mettre dans les faits une hiérarchie, des plans, une perspective". Il ramène aussi la conviction "que les rapports entre les peuples se fondent sur les intérêts, non sur les sympathies".

C'est au Japon qu'il apprend l'entrée en guerre de la France en 1914. Il rentre et reprend son enseignement à Janson et à Louis le Grand. Sans enfant, il n'avait pas de fils à la guerre, "mais il avait tous les jeunes gens de France qu'il avait eu comme élèves". Lorsque le 11 novembre 1918, il entend les cloches annoncer la fin du conflit, "il dut s'arrêter et en étendant la main, il enveloppa du geste la classe qui l'écoutait en silence sur les bancs, il voyait les autres, tous ceux qui étaient là jadis, tous ses "enfants" qui n'étaient plus".

A ses élèves il enseigne le latin et l'amour des lettres, avec "une verve ronde et vivante" (Robert Brasillach). Jean Guitton, écrit que "la classe de Bellesort était le moment où il se donnait

le droit d'être pleinement lui-même. Il ne la préparait pas, il improvisait avec magnificence. On le voyait arriver avec un léger retard : corpulent, rude, broussailleux, tel un capitaine au long cours qu'il avait été (...)".

"Capitaine au long cours", il sait qu'il n'y a pas "de vie profonde que parmi les siens". A travers livres, articles, conférences il fait profiter le public de son savoir. Pour lui, un classique "c'est un être aux antipodes de ce barbare superbe qui s'imagine que le monde commence avec lui".

Il consacre des ouvrages à Vigile, Balzac (1924), Voltaire (1925), Saint Beuve (1927) et des études aux "Dix-huitième siècle et Romantisme" (1941) ou bien encore aux "Intellectuels et l'avènement de la III^{ème} République". En 1917 il avait consacré un ouvrage à Saint François Xavier.

En 1926, il devient Secrétaire Général de la Revue de Deux Mondes. Il fait connaître en France la femme de lettres suédoise Selma Lagerlöf en transcrivant et adaptant sa "Légende Gosta Berling" ainsi que deux autres de ses œuvres.

André Bellesort est alors le conférencier attiré de l'Institut d'Action Française et membre du cercle Fustel de Coulanges.

Il est élu à l'Académie Française en même temps que Jacques Bainville, en 1935 succédant à Henri Brémont. En 1939, il devient secrétaire perpétuel de l'illustre assemblée.

C'est à Paris qu'il s'éteint le 22 janvier 1942, la même année que Mgr Baudrillard, qui avait été son professeur d'histoire à Laval.

Nicole Villeroix

(Le Courrier de la Mayenne, été 1995)

Au tableau d'honneur de la générosité

1995 (suite): Jean-Louis BERNOT, Roger BRETSCHE, Maurice CAMPI, Arnaud CHALLE, Martine DELACOLONGE, André DOYER, François FRANCA, René LEGAGNEUX, Gaston MARTIN, Renate PELLEGRIN-GASS, Catherine TERS, Janine VAN HECKE-COLSON.

1996: Pierre BARBIER, Maurice BARDECHE, Jean BEAUDONNAT, Jean-Louis BERNOT, Patrick BOURNE, Emile CALVET, Martine DELACOLONGE, Jean DEVYVER, Jacques DOREAU, André DOYER, Cécile DUGAS, Christian FOUANON, Philippe GIRARD, Pierre GONNET, Henri LARCHER, Roberte LAURENT, René LEGAGNEUX, Catherine MARTIN, Nardina MERELLA, Renate PELLEGRIN-GASS, Sidonie RICHARD, Donald SOUALLE, Pierre SOUDAN, Catherine TERS, Robert VUILLIN.

Ceux qui ont parlé de Robert Brasillach

⇨ Notre mémoire. Antidote aux manipulations et à l'oubli de l'Histoire. 6 février 1945 : Brasillach : présent !

(Pierre VIAL, National Hebdo, 1-7 février 1996)

Il y eut en France, en 1944-1945, deux catégories de "libérateurs" : ceux qui, mettant leur peau au bout de leurs convictions, ont participé aux opérations contre l'armée allemande en France puis au-delà du Rhin, à leurs risques et périls; et ceux qui, arrivés dans les fourgons américains ou surgis de maquis communistes, ont entrepris la chasse aux Français qui avaient fait "le mauvais choix" entre 1940 et 1944 (c'est-à-dire avaient refusé de servir les Anglo-Saxons ou les Soviétiques). Dans cette chasse, certains noms constituaient un gibier particulièrement recherché. Ainsi Brasillach était-il un homme à abattre.

Pour ce faire, on utilisa un moyen noble entre tous : on arrêta et emprisonna sa mère. Le chantage réussit. Brasillach, qui n'avait pas voulu quitter la France — c'est un des nombreux traits qu'il a en commun avec son cher André Chénier — se présenta le 14 septembre 1944 à la préfecture de police de Paris. L'anarchie y était à son comble et on ne sut d'abord qu'en faire : il n'y avait pas de mandat d'arrêt contre lui. Qu'à cela ne tienne : il fut transféré au camp de Noisy-le-Sec puis, le 15 octobre, à Fresnes. L'avocat catholique André Boissarie, qui avait sollicité les fonctions d'accusateur public qu'aucun magistrat n'avait voulu accepter, avait été bombardé procureur général. Il s'occupa, activement, du cas Brasillach.

Pendant les quelques semaines qui lui restaient à vivre, Brasillach écrivit en prison certains de ses plus beaux textes : outre des lettres admirables de sérénité, un essai sur Chénier, le dialogue *Les frères ennemis*, un *Choeur parlé pour la Journée des absents*, cette *Lettre à un soldat de la classe 60*, qui est son testament politique, et bien sûr les *Poèmes de Fresnes*, terminés avec les chaînes aux pieds dans la cellule des condamnés à mort. Car, bien entendu, Brasillach a été condamné à mort. Et ne servirent à rien les démarches entreprises pour un recours en grâce auprès d'un de Gaulle muré dans sa vindicte, par nombre d'écrivains dont beaucoup étaient des adversaires politiques de Brasillach.

Cinquante ans après, le débat est encore âpre : doit-on fusiller un écrivain pour ses écrits (car il n'y avait rien d'autre à reprocher à Brasillach) ? Au risque de choquer certains de mes amis — et de voir peut-être un jour, qui sait, utilisé à mon sujet l'argument — je veux dire ici clairement que l'écrivain politique, responsable de ses écrits, est un combattant. Et qu'il assume par conséquent, très logiquement, les risques du combat. Y compris, éventuellement, à la fin du parcours, les douze balles dans la peau. Cela fait partie du contrat signé avec soi-même lorsqu'on entre en guerre. Et Brasillach était en guerre, comme nous sommes en guerre. Brasillach regardait d'ailleurs en face le noir soleil de la mort. Avec une ironie qui est l'expression pudique de la hauteur d'âme : "Il considérait cette bouffonnerie tragique, écrit Maurice Bardèche, comme si c'était un ballet grotesque joué sur un théâtre de fous".

Sur ce théâtre, le rideau a été tiré, le 6 février 1945

à 9 h 38 au fort de Montrouge, quand fit feu le peloton de gardes mobiles préposé à l'assassinat légal.

"Mon pays me fait mal. Quand sera-t-il guéri ?" demande encore l'un des poèmes de Fresnes. Nous nous posons encore aujourd'hui la question.

⇨ "Une espérance collective ne peut pas être domptée..."

(Georges-Paul Wagner, *Présent*, 31 janvier 1995)

(...) Au moment où cette tragédie bouffonne (le procès Maurras. Ndlr) se déroule à Lyon, Robert Brasillach est jugé à Paris... Très exactement, quand le procès Maurras commence le mercredi 24 janvier 1945, Brasillach est déjà condamné à mort depuis le vendredi précédent. Dans la quatrième série de *Mes derniers cahiers*, qui vient de paraître, François Brigneau déroule devant nous, avec une précision émouvante, les derniers actes de cette tragédie. Aumoment où elle commence, il est lui-même à Fresnes. Henri Béraud a déjà été condamné à mort. Lucien Combelle vient de prendre quinze ans de travaux forcés. Les avocats vont et viennent dans le microcosme carcéral (pour parler comme Raymond Barre) et y apportent quelquesfois des "tuyaux" sur les avocats généraux ou les présidents qui assurent la marche de cette justice répressive et exécutive.

Tous les ressorts des grands drames humains sont en place, de la lâcheté au courage, de la fourberie et la trahison jusqu'à l'amitié dont Brasillach donne un si bel exemple. Rien ne frappe plus dans ce beau récit des dernières heures du poète que son souci des autres, son sourire indulgent pour eux, son dernier regard vers eux, alors qu'il s'engage dans "le sentier des tombeaux".

Cela transparaît dans la dernière lettre de Brasillach à Brigneau, écrite le 28 janvier 1945 et qu'il publie pour la première fois.

Le procès Maurras, et le procès Brasillach, si différents qu'ils aient été, nous font comprendre mieux encore quel drame fut cette guerre de 1939-1940, déclarée au mauvais moment, mal conduite, terriblement perdue par nous avant d'être gagnée par d'autres, et se transformant peu à peu, par la grâce de Londres, puis de Moscou, en une guerre civile qui dure encore.

Car cinquante ans après, quand l'Allemagne a retrouvé son rang et ses forces, et domine l'Europe, au moins économiquement, la guerre franco-française continue et même fait rage. L'épuration nouvelle, faute de pouvoir faire fusiller les morts, s'attache frénétiquement à la condamnation du gouvernement de Vichy et de tous ceux qui le servirent. L'histoire de la période en question est donc en liberté surveillée, sous contrôle judiciaire. Quant à la justice, pour comprendre ce dont elle est capable sous notre terreur idéologique, il faut lire *L'affaire Touvier* de Jacques Trémolet de Villers. Dans ce récit implacable et clair le président Boulard (il le prendra peut-être pour un éloge) apparaît le digne successeur des présidents Vainker (affaire Maurras) et Vidal (affaire Brasillach). L'avocat général, Hubert de Touzalin, dont le physique lui aurait permis une belle carrière dans l'opéra-bouffe, n'est pas indigne des commissaires du gouvernement Thomas et Reboul. D'ailleurs il vient d'obtenir de l'avancement. (...)

⇨ Fallait-il vraiment fusiller Robert Brasillach ?

(Pascal Décaillet, *Journal de Genève*, 14 juillet 1995)

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le nom de Robert Brasillach n'apparaît que modestement, aujourd'hui, dans les recueils de littérature française. Ses ouvrages : "Virgile", "Le

Ceux qui ont parlé de R. Brasillach (suite)

voleur d'étincelles", "L'Enfant de la nuit" ne font plus, depuis longtemps, les devantures des librairies. Pourtant, ce jeune romancier apparaissait, au moment où la guerre éclatait, comme l'un des plus prometteurs de sa génération.

Ce destin littéraire prendra fin brutalement, le 6 février 1945, face à un peloton d'exécution. Les plus grands écrivains de l'époque auront eu beau se liquer, signer des pétitions pour la grâce de leur confrère. Rien n'y fit. Il fallait un exemple. Il fallait un cas emblématique. Une figure expiatoire pour exprimer la responsabilité morale des écrivains pendant l'Occupation. Le dossier, il est vrai, était particulièrement lourd : pendant toutes les années d'Occupation, le jeune essayiste n'avait cessé de prôner la collaboration active avec l'Allemagne, d'attaquer les juifs, de chanter les louanges des soldats français engagés dans la Wehrmacht, de réclamer les pires châtiments envers les résistants, envers de Gaulle lui-même. Maître Isorni, son avocat de 34 ans (et qui sera, six mois plus tard, celui de Pétain) aimait les causes perdues : avec Brasillach il allat être servi.

Dès l'ouverture du procès, l'accusé se fait spectateur de ce qui lui arrive : "Quand on entre, écrit-il à son beau-frère, on se sent vraiment taureau sortant du toril. C'est grand, avec ces lambris de chêne, et, en face de soi, la presse jacassante sur des estrades". L'écrivain s'amuse à décrire l'envoyée spéciale d'aujourd'hui résistante "Franc-Tireur", qui couvre, à l'époque, tous les procès d'épuration : "Laide à faire peur, maigre et noire, l'oeil intelligent".

Le commissaire du gouvernement Marcel Reboul, rappelle les faits, qui sont accablants, notamment l'appel de Brasillach à faire exécuter les caciques de la fin de la Troisième République, Mandel et Reynaud, mais aussi les députés communistes. Isorni, dans sa plaidoirie, parle de "procès d'opinion", relativise la notion de trahison. En vain, Brasillach est reconnu coupable d'intelligence avec l'ennemi et condamné à mort.

Commence alors le long chemin de croix de François Mauriac pour obtenir du général de Gaulle la grâce de son jeune confrère.

Pétitions, suppliques, interventions personnelles, le grand écrivain catholique se démène, obtient le soutien de la plupart des écrivains de l'époque (y compris des résistants), va jusqu'à rencontrer de Gaulle le 3 février. Rien à faire. La justice, comme on dit, "suivra son cours" : le 6 février, au Fort de Montrouge, Brasillach est fusillé. Il a 36 ans.

Un autre Mauriac, pourtant, aura tout fait pour éviter l'issue fatale : Claude, le fils de François, 31 ans, se trouve être, à cette époque, le secrétaire particulier du général de Gaulle. Dans un ouvrage remarquable ("Aimer de Gaulle", publié chez Grasset), il nous livre, sous forme de chronique, son combat pour la grâce. Mais aussi, il publie une lettre écrite, de Fresnes, par Brasillach à François Mauriac (qu'il avait, du reste, violemment attaqué pendant l'Occupation) : "J'ai encore, sur la planchette qui me sert de table, le théâtre de Shakespeare, les oeuvres d'André Chénier et l'Évangile... Je vous renvoie, au-delà des cellules glacées, mon souvenir et mon remerciement".

➤ D'André Chénier à Robert Brasillach (L'Appel de Douaumont, avril 1995)

Quand la haine s'empare des hommes, le crime devient institution, tout est bon et devient légal pour l'assouvir. C'est la Révolution. Celle de 1789 a ouvert les vannes et le sang n'a cessé de couler. Les très nombreuses victimes ont confiné pour la plupart à l'héroïsme, voire même à la sainteté. Quand on se rappelle la mort de Noël Pinot, des Carmélites de

Compiègne, du Roi Louis XVI et de combien d'autres, on reste confondu devant tant de courage.

En pensant au poète André Chénier décapité sur l'échafaud à 32 ans, on ne peut que frémir d'horreur.

L'Épuration de 1945 a renouvelé tragiquement cette période par une recrudescence de crimes.

On ne peut que condamner ceux qui ont fait fusiller Robert Brasillach à l'aube du 6 février 1945 dans les fossés du Fort de Montrouge.

Le devoir de mémoire oblige à ne pas oublier les monstruosité dont ont été victimes des milliers et des milliers de Français érigés en martyrs.

Cette mort a condamné le pouvoir gaulliste de l'époque qui l'avait ordonnée pour s'imposer. On ne construit rien de solide dans le sang.

En acceptant la charge d'un passé, même si on n'y a pas pris part, cela permet de bâtir le présent et l'avenir sur une morale de rejet du crime.

C'est pourquoi nous avons tenu à commémorer le cinquantenaire de la mort de Robert Brasillach.

De nombreux amis avaient envahi le petit cimetière de Charonne, 150 à 200 personnes, ce lundi 6 février à midi.

L'avocat, Jacques Isorni, malheureusement empêché au dernier moment, avait fait envoyer une gerbe que Geneviève Maugis déposa sur la tombe de l'écrivain-poète tandis que plusieurs jeunes y déposèrent également fleurs et bouquets, les uns au nom du Front National de la Jeunesse, les autres au nom de l'Association Nationale Pétain-Verdun.

Quelques extraits des *Poèmes de Fresnes* furent lus solennellement par Arnaud de Perier, Conseiller Régional du F.N. et grand admirateur des oeuvres de Robert Brasillach. (...)

Robert de Perier, Président de l'ANPV, s'adressa à l'assistance :

Au nom de Maître Jacques Isorni, parce qu'il fut l'avocat de Robert Brasillach avant d'être quelques mois plus tard celui du Maréchal Pétain, en présence de Mlle Maudis dont Robert Brasillach était le demi-frère de sang "mais frère tout entier par le coeur", en présence de Me Junod, président de l'Association des Amis de Robert Brasillach, en ma qualité de Président de l'Association nationale Pétain-Verdun, permettez-moi de prendre la parole quelques instants devant cette tombe tragique où fut déposé le matin du 6 février 1945, il y a 50 ans aujourd'hui, celui qui mourut en refusant la plainte, en souriant devant les fusils de la haine et en criant Vive la France.

"Vous pouvez le frapper, vous pouvez le faire sans risque", s'était écrié l'Avocat à la fin de son ultime plaidoirie, devant les juges à la solde d'un pays devenu soudainement sauvage car un peuple civilisé ne tue pas ses poètes mais je vous le dis, écoutez-moi, c'est mon dernier appel — La mort n'est pas pour lui — La justice n'a pas le droit de fusiller les âmes.

"Mais la justice des hommes l'a condamné. Il me reste, ajouta alors Jacques Isorni, au-delà de cette condamnation, l'émotion et le souvenir d'être devenu l'ami des derniers jours et d'avoir pu l'assister jusqu'à l'ultime péripétie".

"Me voici seul comme je ne l'ai jamais été. Où sont les miens ?" se demandait-il dans sa prison de Fresnes.

Ils sont là aujourd'hui, très cher Robert Brasillach, accourus de partout comme ils l'ont fait depuis votre départ. Vos écrits, votre oeuvre littéraire et au-dessus de tout, votre courage ont galvanisé des générations entières de tous les pays. Vous êtes entré dans l'Immortalité.

Quand la Jeunesse se refroidit, le reste du Monde claque des dents, a dit Georges Bernanos. Robert Brasillach a su communiquer sa fièvre à la jeunesse pour maintenir le monde à la température normale. Il a donné sa vie pour que la France ne meure pas.

La goutte de sang qui coulait sur son front, Maître Isorni l'a recueillie ce jour-là au pied du poteau. Elle est le symbole du sacrifice de tous les héros et martyrs qui nous appellent à nous

Ceux qui ont parlé de R. Brasillach (suite)

unir et à crier, comme le Maréchal à Verdun et comme Robert Brasillach à Fresnes, à tous les ennemis de notre Patrie qui veulent l'anéantir au profit d'un mondialisme anonyme *Halte ! on ne passe pas.*

➤ Nous sommes las de ce qui n'est pas éternel (Anne Brassié, *Présent*, 21 mai 1994)

"Nous sommes las de ce qui n'est pas éternel". Cette réflexion de Thierry Maulnier en 1935 et qui sert de titre à cet article illustre à merveille son oeuvre et son siècle. La biographie que vient d'écrire Etienne de Montety éclaire les deux. Jacques Talagrand est un cas type d'intellectuel de cette époque. Dès le berceau il est préparé à faire l'École Normale. Son père normalien, sa mère agrégée de lettres et sévrienne gardent à la maison les deux frères jusqu'à l'âge de 14 ans. Ils sont tellement en avance qu'ils entrent en première. A neuf ans il a rédigé son premier texte, à 12, une tragédie classique en cinq actes. Le destin se venge de cette chance en séparant ses parents. Douleur atroce pour les petits garçons qui ne se remettent pas sentimentalement de ce divorce. Les années de khâgne et l'École Normale le font membre d'une brillante et joyeuse bande : Robert Brasillach, Maurice Bardèche, José Lupin, Georges Blond, Jean-Pierre Maxence. Il reçoit l'enseignement d'admirables maîtres, André Bellesort, Charles Maurras, Jacques Bainville, Henri Massis qui donnent un axe à sa pensée. Il collabore à *l'Action Française*, à *l'Étudiant Français*, à *la Revue Française*, (l'adjectif français était très prisé à l'époque !).

Après avoir admiré ces maîtres, il s'en éloigne quelque peu et prêche avec Brasillach la révolution sociale. Les premiers journaux auxquels il collabore ou sont fondés par lui, *Combat*, *l'Insurgé*, sont des brûlots d'insolence contre le capitalisme et ses méfaits. La gauche était battue sur son propre terrain. Pierre Monnier a très bien raconté cette période dans *Les Grandes Têtes Molles*.

En plein Front Populaire Thierry Maulnier écrit : "*Les contrats collectifs, les 15 jours de vacances payées, l'augmentation des salaires sont des avantages substantiels. Nous ne sommes nullement embarrassés pour dire que ce sont des avantages très inférieurs à ceux dont devrait normalement jouir la classe ouvrière dans l'état actuel des ressources techniques et productrices*". Parce qu'ils sont généreux ces jeunes intellectuels se rapprochent de l'idée marxiste d'aliénation. Mais parce qu'ils sont monarchistes il réfutent l'idée de lutte des classes. Le parfait gouvernement, c'est celui qui réduit les antagonismes sociaux.

Leurs attaques contre Léon Blum leur valent d'innombrables procès. Ils en font une publicité : "Demandez *l'Insurgé*, le seul journal saisi régulièrement par Léon Blum !"

Sa définition de *l'Insurgé*, empruntée à Jules Vallès, était belle : il doit "*forcer la main à la destinée et par le seul fait de sa volonté, par l'extraordinaire puissance que lui sonne le sacrifice qu'il fait d'avance de sa vie, contraindre la destinée à accoucher*".

Ce ne furent malheureusement pas que des mots. Quand le malheur prévu déferla sur la France, quand le maréchal Pétain veut réaliser sa révolution nationale, Thierry Maulnier n'est plus là, il écrit au *Figaro*. A Lyon il sera en contact avec des résistants. Il rencontre sa femme, la très belle et très forte Marcelle Tassencourt, la femme du directeur du *Figaro*, Louis Gabriel Robinet. Et sa destinée change. Il se range. Tout ce que Brasillach haïssait dans l'âge adulte, Maulnier l'avale désormais sans broncher : les compromissions, la dépendance de l'argent, la volonté de combattre qui s'émousse.

Bien sûr il se bat magnifiquement pour Robert Brasillach.

En vain et son écoeurément d'après guerre date de ce jour. Comme celui d'Anouilh, de Marcel Aymé, celui de Maurice Bardèche et celui de bien d'autres qui quittèrent la France en 1945 parce qu'on y fusillait les poètes. (...)

➤ Henri Pollès romancier de Tréguier (Robert Le Blanc, *Présent*, 28 janvier 1995)

(...) Robert Brasillach loua, dans le feuilleton de *L'Action Française* qui contribua à lancer ce roman, "les fêtes (rien des pardons de chromo qu'on nous a trop montrés), mariages et enterrements", et "l'appartement de l'épicière, Mme Kerguenou, avec ses assiettes ornées de découpages et les deux noix de coco vernies rapportées par un marin...". Il souhaitait que Pollès n'oublie pas Sophie, "cette jeune fille effacée et discrète", dans ses oeuvres suivantes : "Son ombre ne peut être que bonne conseillère".

Pollès suivit le conseil dans *Sur le fleuve* vient parfois un beau navire, énorme pavé de sept cents pages qui ressuscite le Tréguier de 1914-1918, notamment à travers son hôpital militaire. Il a su y évoquer avec sensibilité les amours suscitées par cet afflux de jeunesse, et même la présence des prisonniers allemands, dont témoigne encore aujourd'hui le petit cimetière discrètement situé en contrebas du grand, à l'ombre de la cathédrale.

Henri Pollès n'était pas un ingrat. Il se souvint de Brasillach en janvier 1945, signant la pétition en faveur de la grâce, alors que sa situation était précaire : courtier en livres d'occasion (c'est ainsi qu'il accumula pour son plaisir quarante mille livres, en particulier des livres illustrés du dix-neuvième siècle. En 1984, la Bibliothèque municipale de Rennes en accepta dix mille en don ; une partie du reste a brûlé l'autre jour). (...)

➤ Dans les geôles de la Terreur communiste (Jean Michel, *Présent*, 3 décembre 1994)

Les deux derniers *Cahiers* de François Brigneau évoquent une période particulièrement tragique et atroce de notre histoire contemporaine : l'épuration gaullo-communiste de 1944-45, dont nous célébrons cette saison le cinquantième anniversaire.

Un anniversaire pour lequel François Brigneau apporte un bouquet de souvenirs cueillis sur le vif. Des souvenirs qui dégagent le parfum âcre et nauséabond des murs de prison et ont parfois la couleur rouge vermeil du sang des fusillés et des suppliciés. Bon anniversaire...

Cette période de la Terreur gaullo-communiste, généralement ignorée par les historiens officiels, l'auteur l'a vécue au coeur même du drame. A Fresnes, où il fut incarcéré dans la nuit du 16 octobre 1944, après avoir été illégalement arrêté, huit jours plus tôt, par des éléments incontrôlés d'une milice patriotique (communiste). Huit jours durant lesquels, tabassé, torturé et menacé de mort à chaque instant, il visitera quelques-unes des prisons privées installées par le parti communiste. "Il en existe plusieurs par arrondissement, plus d'une centaine à Paris intra-muros". Villa Saïd, boulevard Suchet, poste des Milices patriotiques d'Auteuil, un hôtel de la rue Gramont, un vieil immeuble près de la place Saint-Michel... Autant de petits KGB où les miliciens communistes pratiquent, dans le plus grand arbitraire, tortures, exactions et exécutions sommaires. (...)

Outre les écrivains Suarez et Chack, les compagnons de galère du jeune François Brigneau sont, entre autres : les amiraux Estève et Laborde, le général Dentz, des journalistes et écrivains comme Henri Béraud, Lucien Combelle, Stéphane Lauzanne, Benoist-Méchin... François Brigneau en trace des portraits émouvants ou hauts en couleur, mais avec une touche toujours pleine de sensibilité, de pudeur et de vérité.

Ceux qui ont parlé de R. Brasillach (suite)

Et puis, bien sûr, il y a Robert Brasillach. Celui que Jean Madiran, dans son Brasillach, nomme "le poète de la jeunesse et de l'amitié". La rencontre avec l'auteur de *Notre Avant-Guerre* remonte deux ans auparavant, lorsque ce dernier quitta *Je suis Partout*, A plusieurs reprises, dans ses *Lettres de prison*, Robert Brasillach évoque son jeune camarade sous le surnom de Well (contraction familiale d'Emmanuel). Les poèmes de *Fresnes* contiennent également ses vers, composés sur le canevas du *Testament* de François Villon :

"Cher Well, notre sainte colline,
"Le petit peuple du marché,
"La rue grouillante où l'on chemine,
"Les charrettes des maraîchers,
"Ils sont à toi, ami tête,
"Qui dans l'ombre toujours devines,
"Ce que l'espoir jamais battu
"Malgré l'apparence dessine."

L'amitié réciproque, fraternelle et désintéressée des deux jeunes gens, leur camaraderie pleine d'affection et de chaleur, réchauffe la dure et glaciale atmosphère de cette antichambre de la mort. Car Fresnes, comme toutes les prisons en période révolutionnaire, est devenue pour beaucoup une véritable antichambre de la mort. De la mort injuste et partisane. De la mort dont le terrible arbitraire ressemble comme deux gouttes de sang à un sordide et criminel règlement de compte. (...)

Un événement : la réédition d'un des livres majeurs de Maurice Bardèche : "Sparte et les sudistes"

(Olivier Malentraide, *Présent*, 4 octobre 1994)

(...) Bardèche : "Les grands principes qu'on proclame et qu'on n'applique pas, et après eux, c'est le dollar dont le culte s'installe, et avec le dollar, les aciéries et au-delà des aciéries le fonctionnalisme et, à l'horizon de tout cela, la société de consommation, la publicité et le conformisme et les longues, les immenses plaines de l'ennui et de l'absurdité".

Il y a une "morale sudiste". Et lorsqu'on veut la décrire, ce sont les mots de Sparte que l'on retrouve : rectitude, loyauté, courage. (...)

Bardèche dit encore que la morale *sudiste* élimine tout ce qui est mercantile. Et que l'humour est une qualité indispensable du sudiste : "C'est même par l'humour qu'on est vraiment sudiste". (...)

(...) Sparte est un style que l'état d'urgence impose à une génération, les sudistes sont des éleveurs (...) Le spartiate (...) est celui qui protège à n'importe quel prix le droit de se déterminer librement, en somme le droit d'être sudiste, tandis que le sudiste est l'homme de la gérance, de l'implantation, du tassement, de la tolérance (...) celui qui donne, celui qui s'excuse d'avoir été spartiate.

Car le spartiate est sûr de lui et le sudiste ne l'est pas et ne peut pas l'être et au nom de sa certitude peut devenir un idéologue (...); qu'il sache qu'il n'est là que pour protéger le sudiste en nous, pour lui permettre d'être.

Car finalement, ce qui importe, c'est que pousse librement la plante appelée homme, et qu'elle ne soit pas trop rabougrie et chétive si possible".

Veut-on un exemple plus précis, une belle figure du sudisme ? Robert Brasillach, bien sûr. Il a beaucoup de dons, certes, mais plus particulièrement le don d'attention. Il est attentif aux autres. Ce qui est, convenons-en, la première des politesses. Ce don d'attention se double d'un don de silence.

Dans *Comme le temps passe*, nous lisons : "Je ne lui répondis pas. C'est peut-être aux moments où je ne réponds

pas que les confidences viennent le plus facilement à moi. Mais on ne peut jamais dire que je les encourage. Je les sens approcher, comme on sent approcher un danger ou un plaisir. Je ne bouge pas, je ne cible pas. Et elles viennent". (...)

Si l'homme *sudiste* est, en grande partie, un "style", les personnages de Brasillach sont éminemment sudistes. Ils sont faits d'un mélange d'allant et de nonchalance, de nostalgie et de gaieté, de réserve et d'abandon, de décence et d'audace. (...)

Glanes et Regains

(lu dans *Le Glaneur*, 7, Rue Villedo, 75001 Paris, mars-avril 1996)

Cahiers des Amis de Robert Brasillach N° 40, Spécial Hommages, 50 ans après

Pour marquer le cinquantième anniversaire de la disparition de Robert Brasillach, condamné à mort et fusillé à 36 ans, au fort de Montrouge, le 6 février 1945, l'association qui se consacre inlassablement à garder vivantes et la personnalité et l'œuvre du poète, a réuni un remarquable ensemble de témoignages et de contributions, provenant d'horizons très variés, qui font de ce numéro de ses Cahiers beaucoup plus qu'un simple recueil habituel d'hommages.

Le nombre, la diversité et la qualité des signatures qui contribuent ici à éclairer l'homme, son époque, son œuvre, interdisent d'en faire en une note de lecture forcément limitée l'analyse ou même le simple inventaire. Disons seulement que certains témoignages, parfois inattendus incitent d'autant plus à dénoncer le tenace enfer dans lequel cette œuvre est encore maintenue, sans qu'aucun motif d'ordre littéraire justifie cette proscription par delà la tombe. On ne saurait trop, par conséquent, en recommander la lecture à tous ceux, et ils sont hélas forcément nombreux, qui peuvent souhaiter se former une idée un peu exacte de ce poète, essayiste, chroniqueur, homme de théâtre et romancier dont l'œuvre est à plus d'un titre exemplaire des nostalgies, des aspirations, des élans, des illusions, des engagements et des combats qui ont marqué les meilleurs esprits de l'immédiat avant-guerre.

Robert Brasillach - Les Sept couleurs

Comme pour annoncer, peut-être, le retour de son auteur sur la scène littéraire, voici que survient une réédition de cet attachant ouvrage (faut-il vraiment l'appeler roman ?) paru en 1939 et qui est sans doute l'un de ceux qui permettent le mieux de comprendre la séduction, non dénuée de romantisme, hélas, exercée par le fascisme sur une certaine jeunesse des années trente en sa recherche encore naïve du bonheur.

La préfacière, Mme Anne Brassié, elle-même auteur d'un ouvrage sur Brasillach justement intitulé *Encore un instant de bonheur* (Robert Laffont), attire opportunément notre attention sur l'importance de cette quête hédoniste qui n'est pas l'aspect le moins daté de l'œuvre. Il est vrai qu'on n'aborde plus l'existence, aujourd'hui, avec le même regard ni avec la même relative confiance en un avenir possible. L'Histoire nous a appris à ne plus nous laisser prendre aux dangereux mirages qu'elle nous propose. Cinquante ans après la fin apparente de la guerre, nous savons que notre civilisation n'a trouvé d'alternative à Auschwitz que dans l'archipel du goulag et qu'il reste pour le moins prudent de ranger jusqu'à nouvel ordre les rêves romantiques de bonheur au magasin des accessoires.

Le même éditeur propose encore un autre roman, assez peu connu, de Robert Brasillach : *Le Voleur d'étincelles*, ainsi qu'une réédition, également préfacée par Mme Anne Brassié, de *l'Histoire de la guerre d'Espagne*, écrite en collaboration avec Maurice Bardèche.

(Tous ces ouvrages sont disponibles à notre service-librairie).



Vladimir Volkoff récompensé

C'est le 14 décembre dernier que notre ARB Claude Adam et Philippe Luty ont remis à Vladimir Volkoff le prix 1995 des Intellectuels indépendants, fondé en 1977 et d'une valeur de FRF 10'000.-. Toutes nos félicitations à l'auteur notamment du *Montage*, du *Retournement*, de *L'Interrogatoire* et ne nombreux autres ouvrages fort peu "politiquement corrects". Et nos remerciements au jury pour son choix.

Des bouquins au bûcher ?

(*National-Hebdo*, 7-13 septembre 1995)

L'accès à la culture livresque ne contente pas tout le monde. Et les censeurs montrent du doigt. Ainsi, à l'occasion de la traditionnelle foire aux livres et vieux papiers de Saint-Gaultier, dans l'Indre, le 15 juillet dernier, le "papier" d'un journaliste local regrette qu'on y trouve "les livres nationalistes des années 30". Céline, Drieu La Rochelle, Maurras, Bainville "ou Brasillach y seraient plus recherchés que les "auteurs de Gauche" ! Ne montrant guère d'indépendance d'esprit l'organisateur a annoncé que l'an prochain, il fera la chasse à "cette littérature subversive qui a fait tant de mal". Du coup, le succès de cette foire semble être bien compromis pour le futur... (...)

Le "Monde des philatélistes" fête son numéro 500

(Francis Bergeron, *Présent*, 16 décembre 1995)

C'est en octobre 1951 que le quotidien *Le Monde* a lancé, d'abord sous la forme modeste d'un supplément mensuel, la revue *Le Monde des philatélistes*. Cette revue fête aujourd'hui son numéro 500. (...)

Parmi les collaborateurs réguliers du *Monde des philatélistes* figure notre ami Jacques Sidos. (...)

Le même numéro du *Monde des philatélistes* nous apprend qu'en 1996 la Poste publiera un timbre "Jeanne d'Arc" et nous rappelle à juste titre que les frères Lumière eurent leur timbre en 1955, alors qu'on leur a refusé un billet de banque l'an dernier, au motif qu'ils avaient parrainé la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme, pendant la guerre. En 1955, dix ans après la guerre, cela ne faisait pas scandale... (...)

Quelques belles histoires de timbres

(François Bergeron, *Présent*, 24 juin 1995)

Dans le superbe album *Les plus belles histoires de timbres du monde*, publié par Le Monde Editions, quatre pages sont consacrées au maréchal Pétain. Quatre superbes pages comportant les reproductions des timbres de l'Etat français, mais aussi une série de documents du Maréchal et sur le Maréchal, avec en particulier ce télégramme du maréchal Juin, en date du 24 juillet 1951 : "Je m'incline devant la dépouille du grand soldat de Verdun et vous prie de trouver ici l'expression de mes condoléances et de mes sentiments attristés. (...)

Savez-vous que, bien après le débarquement et très exactement jusqu'au 31 octobre 1944, des lettres ont pu être affranchies avec des timbres à la gloire du Maréchal ? C'est en effet le 1^{er} novembre 1944, par une mesure exceptionnelle, que tous les timbres Pétain ont été démonétisés.

Les pièces de monnaie, elles, ont continué à circuler jusque dans les années 60. (...)

Lettres à Maurras

(Yves Chiron, *Présent*, 11 novembre 1995)

Sous le titre *Cher Maître...* paraît une édition de lettres adressées à Charles Maurras par une cinquantaine de correspondants illustres, parmi lesquels Jacques Bainville, Paul Bourget, Pierre Gaxotte, Robert Brasillach, Bernard Grasset, le maréchal Lyautey, Georges Sorel. Pierre-Jean Deschodt, qui a préparé l'édition de ces lettres à Maurras, indique dans son "Introduction" que ces correspondants "ont manifesté vis-à-vis de l'AF de constantes sympathies". L'expression est plus qu'exagérée pour les auteurs qui furent des adversaires (tel Gabriel Monod dont trois lettres sont publiées) ou dont les "sympathies" furent toutes de circonstance et limitées à une relation d'édition (telle l'unique lettre d'André Malraux qui est publiée). Mais elle est vraie pour le plus grand nombre de ceux qui sont publiés ici.

C'est un choix de lettres qui est publié. Certains auteurs sont absents, soit que leurs lettres aient déjà été éditées par ailleurs (tel Barrès), soit que les héritiers aient refusé une publication dans un tel recueil (tel Paul Valéry). Soit encore, semble-t-il, parce qu'ils ont été écartés comme non représentatifs (tel Pierre Pascal, et d'autres). (...)

L'exemplaire de Gérard Baüer

(Lu dans le catalogue de la Librairie : Le Tour du Monde, décembre 1994)

Bardèche (M.) et Brasillach (R.). Histoire du cinéma (...)
Edition originale. Exemplaire du *service de presse*, enrichi d'un *envoi conjoint des auteurs* à Gérard Baüer, écrivain, critique, et ancien membre de l'Académie Goncourt.

A propos de cet envoi, Baüer a rédigé de sa main, sur une page de garde, la réponse suivante :

"On lira dans la *dédicace de ce livre l'expression de la sympathie de Robert Brasillach pour lequel je n'avais jamais eu que de bons procédés. Pourtant, sous l'occupation allemande Brasillach fut le premier, dans "Je suis partout", à me désigner à l'ennemi. J'ai néanmoins accompli une démarche auprès de Palewski, chef du cabinet civil du Président du Conseil, la veille de l'exécution de Robert Brasillach, pour que cette exécution dût au moins différer. Mais c'était l'époque où, pour épargner les militaires dont les fautes et les abandons ne furent jamais jugés, le général de Gaulle laissait fusiller les écrivains. Gérard Baüer. 1947."*

Exemplaire exceptionnel par sa provenance, et par l'*extraordinaire commentaire autographe*, dont on ne trouvera pas l'écho dans les chroniques et billets de Gérard Baüer...

Réédition : Le Hussard Rouge

(Benoît Lanodin, *Rivarol*, 27 janvier 1995)

(...) La réédition de "Bon pied, bon œil" est l'occasion de revenir sur Roger Vaillant, cet écrivain communiste longtemps classé "hussard de gauche" en compagnie d'un Bernard Frank ou d'un François Nourissier.

Né en 1907, Vaillant fait hypokhâgne en compagnie de Robert Brasillach, qui l'écrit dans "Notre avant-guerre" comme "un des personnages les plus extraordinaires de notre classe". Tous deux participent au feuilleton-canular Fulgur. Puis, Vaillant fréquente les milieux surréalistes et collabore à l'éphémère revue "Le grand jeu". Empêtré dans la drogue, il

En bref (suite)

écrit sous l'occupation à "Paris-Soir" qui soutient Vichy, devant l'occupant allemand avant de passer à la résistance. Auteur à succès après la guerre, couronné de prix, il travaille également pour le cinéma. Vailland adhère au PC en 1952 et meurt d'un cancer du poumon en 1965.

Dandy, libertin... Vailland, à l'instar de Nimier ou de Drieu justement, a souvent été enseveli sous les clichés. Son œuvre littéraire comporte quelques romans de premier plan dont "Drôle de jeu", un des meilleurs livres, avec "Les forêts de la nuit", de Curtis, ou "Bande à part", de Perret, consacrés à la résistance au quotidien. "Drôle de jeu", publié juste après la guerre, frappe par sa liberté de ton. Vailland, comme Brasillach, peint avec talent le portrait d'une génération d'insurgés séduits par le combat contre l'ordre établi : "Nous avons tous en commun de ne pouvoir prendre au sérieux les valeurs bourgeoises; nous étions l'extrême pointe de l'une des contradictions que le régime développe en lui". Les personnages échappent à la caricature. Peu de choses séparent les choix antagonistes : "Aurais-je pu devenir celui-là ? Qu'est-ce qui fait qu'un homme devient communiste ou fasciste ?" (...)

Curiace ou l'idéal héroïque

(Anne Bernet, *Présent*, 10 décembre 1994)

Il est difficile aujourd'hui d'imaginer ce que fut l'influence du théâtre de Corneille sur ses lecteurs. Et cette passion ne fut pas seulement un engouement de mode : elle fut constante, elle dura plus de trois siècles. Elle durerait encore sans la dégradation des études. L'explication est simple. Dans ces héros romains, espagnols, arméniens, les Français se retrouvaient. Se reconnaissant, découvrant d'eux-mêmes un reflet qui leur convenait, ils s'appliquèrent, des générations durant, à se comporter et à réagir à l'instar de personnages qui incarnaient à leurs yeux des vertus essentielles. Cette identification fut immédiate. Songe-t-on que le grand Condé se récitait du Corneille avant chaque bataille pour s'exhorter au courage ? (...)

(...) Curiace est un homme normal. C'est-à-dire à la fois capable de ressentir des sentiments humains, et de les dépasser au nom d'une cause plus haute. Brasillach définissait Curiace comme celui "qui mourra parce qu'un homme ne refuse pas de mourir et ne se désolidarise pas de sa nation"; mais cette acceptation de la mort n'entraîne pas chez lui une acceptation de la haine. Curiace veut bien mourir; il ne veut pas haïr. Attitude qu'Horace prendra pour de la lâcheté. Pourtant, toute la grandeur de Curiace est dans ces mots :

"Et si Rome demande une vertu plus haute / Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain / Pour conserver encore quelque chose d'humain !" (...)

Balladur rétro

(Jean Madiran, *Présent*, 1^{er} février 1995)

(...) L'autre aspect du gaullisme, plus profond, est celui dont Balladur, comme Chirac, demeure l'héritier, se déclarant fidèle au "message" du général de Gaulle qui "avait l'obsession de la cohésion du peuple français" et qui a "conjugué (?) l'unité du pays et la tolérance". Certes, on peut se souvenir à haute voix, puisque l'on nous y provoque : on peut se rappeler cette tolérance épuratoire, cette unité tronquée, cette cohésion terroriste par lesquelles de Gaulle prenait dans son ministère le déserteur Maurice Thorez et les autres staliniens, tandis qu'il faisait condamner le maréchal Pétain et Charles Maurras, et fusiller Robert Brasillach. (...)

Jean-Bernard d'Astier de la Vigerie : un soldat de France, et la fidélité à une vie droite et claire

(Philippe Vilgier, *Présent*, 21 septembre 1994)

Voilà un peu plus d'un an que, pour la première fois, je rencontrai Jean-Bernard d'Astier de la Vigerie. Je travaillais alors à la présentation de *La Mort en face*, un recueil de témoignages en hommage aux adversaires fraternels de la dernière guerre. Je le savais intéressé par le sujet, puisqu'il avait été acteur de cette période. Son père, Henri d'Astier de la Vigerie, fondateur du réseau Orion en 1940, organisateur du débarquement américain en Afrique du Nord, âme et chef des illustres Commandos de France, Compagnon de la Libération, n'avait-il pas été scandalisé par la condamnation à mort de Robert Brasillach, et n'avait-il pas témoigné en faveur de Bassompierre lors de son procès ? (...)

Démobilisé le 22 décembre 1945, il découvre avec dégoût une épuration aveugle et sanglante. Quand *Rivarol*, hebdomadaire de l'opposition nationale, se lance en 1951, il en est un des premiers lecteurs (il en deviendra d'ailleurs actionnaire en 1994). Il passe une grande part de son temps à Madagascar pour des raisons professionnelles, mais porte toujours autant d'intérêt à la politique. Depuis plusieurs années, ses retours en France lui étaient l'occasion de mesurer la décadence toujours plus grande dans laquelle s'enfonçait le pays. (...)

C'est un livre de Jean Cau. *Le Chevalier, la mort et le diable*, qui constituait son livre de chevet. Pour ce chevalier des temps modernes, la lutte, sous toutes ses formes, pour la défense de la patrie, fut toujours le principe directeur. Cette vie claire et droite y fut toujours fidèle.

"Dictionnaire des écrivains suisses d'expression française"

(Nathalie Manceaux, *Présent*, 8 février 1995)

Deux auteurs pour deux volumes d'un dictionnaire, Alain Nicollier et Henri-Charles Dahlem. Le nom du premier est inscrit en plus gros que celui du second. Le premier est suisse. Il est l'aîné. Et l'auteur, déjà, d'un *Dictionnaire encyclopédique suisse* (1987) et d'un *Dictionnaire des mots suisses de la langue française* (1990). (...)

Tous deux ont, à des degrés divers de responsabilité, établi un *Dictionnaire des écrivains suisses* dont la première qualité est d'être tout à fait pratique, maniable et clair, dans un format en long assez peu courant encore. (...)

Il est une autre direction de recherche suggérée : celle de l'audiovisuel. Un recensement est déjà effectué dans le présent ouvrage, encore balbutiant, mais il existe. Ce matériel audiovisuel fait évidemment partie du capital de matériel d'information dont le chercheur et l'amateur peuvent disposer. Et ce dictionnaire recense les interviews, les émissions auxquelles ont collaboré les écrivains.

On n' imagine guère, par exemple, pouvoir établir aujourd'hui une "bibliographie" de Brasillach sans signaler les enregistrements des *Poèmes de Fresnes* dits par Pierre Fresnay. (...)

Brasillach chez Blanche-Neige

(Jeanne Smits, *Présent*, 16 septembre 1994)

(...) La sortie vidéo de Blanche-Neige bénéficie d'un lancement publicitaire canon, mais ce n'est pas moi qui m'en plaindrai. "Disney Parade" conte cette semaine l'histoire d'un des plus jolis et soignés dessins animés de l'histoire du septième art. Il faisait déjà rêver Robert Brasillach en 1938. (...)

En bref (suite)

La X^e Université du Front national de la Jeunesse

(Alain Sanders, *Présent*, 26 juillet 1994)

(...) Il est tous à fait réconfortant de se retrouver dans un environnement aussi fraternel où, avec humilité souvent, avec une assurance péremptoire parfois, on vient interroger les "anciens" sur le 6 février 1934, la politique de l'Action Française avant-guerre, les écrits de Renan, les différences "idéologiques" entre Barrès et Maurras, la lumière de Brasillach. La jeunesse est — et c'est un trait de notre époque — souvent composée de petits mufles arrogants. Pas la jeunesse du Front national où l'on sait que les combats d'aujourd'hui ont besoin d'être vertébrés. (...)

Hommage à Bernard George

(Pierre Durand, *Présent*, 22 juin 1994)

Bernard, tu étais un ami si ancien que j'ai oublié quelle fut l'année de nos premières rencontres comme celle de nos premiers partages.

L'époque si heureuse, et nous ne le savions pas, où nous allions de Voltaire à Bac, de Montalembert à Buisson d'argent, de Courrier de Lyon à Bar Bac et de Ministères en Pont-Royal.

L'heure où tu retrouveras la terre, je serai loin sur une autre terre toute vibrante de brûlures, si chère à Brasillach dont tu fus un si remarquable conteur.

En ce matin que l'on devinera bleuté, dans cette noble région qui, pour une éternité, te recevra, nous aurons, avec Marie-France, une pensée pour toi. Elle rejoindra celle de Suzanne, de Maurice, de Lili à qui tu vas tant manquer. De Jean-Marie, de Jean, de Jacques, de notre Gabriel, enfin, tout un calendrier.

Il n'empêche, Bernard, et vous autres amis, que depuis quelque temps vous faites trop nombre au royaume des ombres.

L'hommage "interdit" à Henri Béraud

(Caroline Parmentier, *Présent*, 19 juillet 1994)

(...) Après René Moniot-Beaumont qui évoquera de manière très sensible l'importance de l'île de Ré pour Béraud, Alain Sanders se livrera à une re-lecture du 14 juillet où éclatent en un prestigieux exercice de style la patte et la fibre de Béraud écrivain.

Et puis François Brigneau. Pour dire, avec une émotion mal contenue, Henri Béraud à Fresnes.

— C'était un homme de gauche, dire notamment Brigneau. Mais un national-populaire. Moi qui viens d'une famille de gauche, je puis vous dire que nous n'avons ni Maurras ni Bernanos. Mais nous avons Béraud.

François Brigneau dira encore Brasillach partant vers la mort et lançant en passant à la hauteur de la cellule de Béraud (condamné à mort puis gracié) : "Adieu, Béraud !" Et Béraud, qui n'était pas fâché avec la religion mais largement indifférent à ses consolations, se jettera sur son lit en faisant le signe de la croix et en murmurant : "Mon Dieu, mon Dieu". (...)

Une Amazone de vérités

(André Figuera, *Présent*, 21 mai 1994)

(...) Les vrais héros n'appartiennent pas à cette droite. Ils sont par eux-mêmes, et Corçao les salue en les appelant par leur nom : "Le colonel Moscardo et son fils, Maurras, dernier soldat de France. Brasillach, ce garçon génial, débordant de vie, enthousiaste, communicatif, amoureux des aventures de l'amitié, chercheur et tailleur des émeraudes de l'espérance et du bonheur, cet admirable enfant prodige de la race des Rimbaud et des Radiguet". (...)

Le Bulletin célinien rend hommage à Denoël

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la mort de l'éditeur Robert Denoël, assassiné en décembre 1945, *Le Bulletin célinien* a publié un numéro spécial intitulé "Un cinquantenaire oublié".

Dans ce numéro, Henri Thyssens fait le point sur les circonstances de la mort de Robert Denoël. Cinquante ans après, le mystère n'est toujours pas dissipé et la destinée de cet homme, assassiné le 2 décembre 1945 à Paris, confine à la légende.

Editeur du *Voyage au bout de la nuit* en 1932, cet éditeur belge, né à Bruxelles en 1902, fut l'un des plus remarquables de sa génération. Outre Céline, qui fut son auteur fétiche, il édita Eugène Dabit (*L'Hôtel du nord*), Louis Aragon (*Les beaux quartiers*), Nathalie Sarraute, Luc Dietrich (*Le bonheur des tristes*), René Barjavel, Lucien Rebatet (*Les Décombres*) et, sous sa direction, sa maison d'édition s'est adjugé en neuf ans sept prix Renaudot !

Ce numéro éclaire ce destin brisé et évoque un personnage méconnu dont seul le nom n'a pas sombré dans l'oubli.

Un numéro exceptionnel, illustré de photographies inédites, 36 pages.

(Prix : 50 FF, franco. Règlement par chèque (bancaire ou postal) à l'ordre de M. Laudelout adressé au : Bulletin célinien, B.P. 70, B-1000 Bruxelles 22).

D'autre part, le Bulletin Célinien organise sa traditionnelle *Journée Louis Ferdinand Céline* le samedi 30 mars 1996 de 15h. à 19h. à l'I.F.G. (salle Jean Benoît), 37, Quai de Grenelle, Paris 15^e, métro Bir Hakeim. Avec comme invité d'honneur : Colette Destouches, fille unique de l'écrivain, qui évoquera ses souvenirs et avec la participation d'Alain de Benoist (*Céline et l'Allemagne*) et d'Anne Henry (*Céline écrivain*).

Le sang d'un poète

(C.-M. G., *Rivarol*, 17 novembre 1995)

Le Nigeria va-t-il être exclu du Commonwealth dont les pays membres, réunis à Auckland, ont décidé de le suspendre tant qu'il n'aura pas "effectué un retour (sic) vers la démocratie" ? Motif de cet ostracisme : la pendaison le 10 novembre, à Port-Harcourt, de neuf militants indépendantistes du Mouvement pour la survie du Peuple Ogoni (ethnie minoritaire vivant dans une région du Nigeria très riche en pétrole, et qui revendique sa part du pactole), dont le poète Ken Saro-Wiwa.

C'est l'exécution de celui-ci qui a bien sûr déclenché la tempête d'Auckland et la fureur indignée de plusieurs Etats occidentaux qui ont immédiatement rappelé leur ambassadeur à Aduja. Parmi ces pays faisant profession d'humanisme : les Etats-Unis, l'Allemagne et la France.

Celle-ci est-elle vraiment la mieux placée pour donner des leçons de tolérance, elle qui, sans même remonter à Chénier, a eu sur les mains, en moins de vingt ans, le sang de deux poètes ? Admettons que la balle qui coûta la vie à Jean de Brem, abattu le 18 avril 1963, par les gendarmes qui venaient l'arrêter alors qu'il sortait un mouchoir de sa poche, fut le résultat d'un tragique malentendu. Mais l'exécution de Brasillach, jugé et condamné à mort, constituait une démarche politique mûrement pensée par de Gaulle, ce "grand Français" qui, selon *Le Monde*, serait aujourd'hui "plébiscité" par l'ensemble de nos compatriotes. Non seulement, en effet, le chef du gouvernement provisoire voulut que la peine capitale fût prononcée contre Brasillach, mais il ne fit rien, bien au contraire, pour éviter au condamné le peloton d'exécution — "Je n'ai jamais compris pourquoi le Général a refusé sa grâce à Brasillach", s'est souvent étonné Maurice Schumann. D'autres n'ont que trop bien compris...

(...)

S E R V I C E - L I B R A I R I E

Commandes: ARB, case postale, CH - 1211 GENEVE 3.
Les prix indiqués s'entendent franco de port. Pour recevoir des Cahiers ou des livres, veuillez payer la somme indiquée en précisant votre commande. Pour les occasions, une facture vous parviendra si l'ouvrage est encore disponible.

Paiements: ARB, CCP 12-5735-6, Genève ou Compte N° 205.782.00 X, Union de Banques Suisses, Genève.

France (uniquement): paiements à l'ordre de Madame Jeanne Barthelemy, Le Rochafon, 74560 Monnetier-Mornex, par chèque ou sur le CCP 5904.28 T Lyon.

■ ■ ■ CAHIERS DES ARB

	CHF / FRF
N° 1, 2, 3, 13 et 24	Epuisés
N° 4	50.-/ 200.-
N° 5 à 39 (sauf Nos épuisés)	25.-/ 100.-
N° 11/12: Hommages à Brasillach	50.-/ 200.-
N° 14 à 16, 18, 19, 25, 27, 29,	
31 à 35, 38 et 39 (rares ex. sur Vergé)	40.-/ 160.-

■ ■ ■ LIVRES

- Anthologie de la poésie grecque par R. BRASILLACH. Stock 1991, 512 pages.	26.-/ 85.-
- Vingt lettres de Robert Brasillach. Lettres inédites, dont une en fac-similé, avant-propos de M. BARDECHE. Ed. ARB, numéroté luxe	24.-/ 80.-
- Morceaux choisis de Robert Brasillach. Textes rassemblés et présentés par Marie Madelaine MARTIN. 1949, 398 pages.	50.-/ 180.-
- Robert Brasillach écrivain par Bernard GEORGE. SPL 1992, album relié, 23 x 29cm, 75 photos, 96 pages.	99.-/ 350.-
- Fulgur. Roman collectif (R. Brasillach, Th. Maulnier, R. Vailland,...) paru en feuilleton en 1927. Julliard 1992, 370 pages.	44.-/ 140.-
- Robert Brasillach ou Encore un instant de bonheur par Anne Brassié. Cahier-photos, 1987, 420 pages.	34.-/ 120.-
- La mystique du Fascisme dans l'oeuvre de Robert Brasillach par Peter TAME. NEL, 464 p.	57.-/ 190.-
- Brasillach par Jean MADIRAN. 258 p.	30.-/ 100.-
- Je suis partout 1930-1944 par Pierre-Marie DIOUDONNAT. 1987, 472 p.	50.-/ 170.-
- Corneille par R. BRASILLACH. Fayard 1959, relié, 356 p., 16 p., ill. hors texte.	32.-/ 125.-
- En marge de Daphnis et Chloé. La journée des absents par R. BRASILLACH. Altaïr 1983.	10.-/ 35.-
- Trente-cinq poètes chantent Robert Brasillach. Altaïr 1984, 82 p.	12.-/ 40.-
- La Mort en face. Collectif, publications F.B. 1993, nb. ill., 160 pages.	45.-/ 150.-
- Guide des citations de l'Homme de Droite par Francis BERGERON, 1991, 176 pages.	18.-/ 60.-
- Guide des grands livres de l'Homme de Droite, F. BERGERON, 1993, 305 pages.	35.-/ 120.-
- Enquête sur l'Histoire	
N° 6, 1993: L'Age d'Or de la Droite	13.-/ 45.-
N° 10, 1994: Les écrivains et la Collaboration 1940-1945	13.-/ 45.-
- A Fresnes au temps de Robert Brasillach François BRIGNEAU, Mes derniers cahiers	
1. La nuit du 16 octobre 1944; 70 p.	18.-/ 70.-
2. Un rude hiver. 1994, 70 pages	18.-/ 70.-
3. Le procès, la mise à mort	18.-/ 70.-

CHF/FRF

- Léon Degrelle et l'avenir de "REX" par R. BRASILLACH, Le Jeune Européen 1994, 87 p.	30.-/ 110.-
- Brasillach... le maudit par Pierre PELLISSIER. Denoël 1989, 454 p., relié, cahier photos	45.-/ 180.-
- Brasillach, l'illusion fasciste par Pascal LOUVRIER, Perrin 1989, 280 pages	38.-/ 145.-
- Notre avant-guerre par R. BRASILLACH. Le livre de poche, 1992, 448 pages.	14.-/ 50.-
- Les poèmes de Fresnes par R. BRASILLACH, La Table Ronde, 1992, 80 pages	24.-/ 80.-
- Le Voleur d'étincelles par R. BRASILLACH, Godefroy de Bouillon 1995	31.-/ 115.-
- Histoire de la Guerre d'Espagne par R. BRASILLACH/M. BARDECHE, préface de A. Brassié, Godefroy de Bouillon 1995, 412 p.	53.-/ 195.-
- Le Marchand d'Oiseaux par R. BRASILLACH, Godefroy de Bouillon 1995, 152 pages	31.-/ 115.-
- Les Sept Couleurs par Rober BRASILLACH, Godefroy de Bouillon 1995	31.-/ 115.-
- Bérénice par Robert BRASILLACH, Godefroy de Bouillon 1995	29.-/ 105.-
- L'Avant Scène n° 523, Août 1973: La Reine de Césarée, Robert BRASILLACH, 40 pages	12.-/ 50.-
■ ■ ■ OCCASIONS	
- Cahiers ARB N° 11/12 (sur Auvergne)	225.-/ 900.-
- Cahiers ARB N° 1 à 4 reliés en 1 vol.	400.-/ 1'600.-
- Cahiers ARB N° 1 à 20 reliés en 6 vol.	600.-/ 2'400.-
- Cahiers ARB N° 1, 2, 3, 13 et 24 le n°	100.-/ 400.-
- Notre Avant Guerre par R. BRASILLACH. Plon 1941, 357 pages.	45.-/ 180.-
- Lettre à un soldat de la Classe 60 par Robert BRASILLACH, Les Sept Couleurs 1960, 140 pages	45.-/ 180.-
- La Conquérante par Robert BRASILLACH, Club du Livre du mois 1953, 344 pages	50.-/ 200.-
- Les Sept Couleurs par Robert BRASILLACH, Plon 1958, ex. ARB N° 63 sur Alpha mousse	70.-/ 280.-
- Animateurs de Théâtre par Robert BRASILLACH, La Table Ronde 1954, 270 pages	30.-/ 120.-
- Comme le Temps passe par Robert BRASILLACH, Club du Livre du mois 1953, 320 pages	30.-/ 120.-
- Les Quatre Jeudis par Robert BRASILLACH, Balzac 1944, 520 pages	50.-/ 200.-
- Six heures à perdre par Robert BRASILLACH, Plon 1953, 253 pages, abîmé	20.-/ 80.-
- Robert Brasillach critique littéraire par G.S. de JUBÉCOURT, ARB 1972, 274 pages	50.-/ 200.-
■ ■ ■ DIVERS	
- Poèmes de Fresnes de Brasillach dits par Pierre Fresnay. 33 t.	25.-/ 100.-
Cassette	25.-/ 100.-
Disque compact	30.-/ 120.-
- Stylo-bille "Il fallait bien garder l'honneur" Robert Brasillach, 25 janvier 1945".	17.-/ 60.-
- Lo-Cicero chante Brasillach, cassette	25.-/ 90.-
- Brasillach, Les 7 Couleurs raconté par Anne BRASSIE, Ed. du Forum/ARB 1995	22.-/ 80.-
- Carte postale, portrait de R. Brasillach	1.50/ 6.-
- Sérigraphie, portrait de Brasillach, 20x27 cm	12.-/ 40.-
- Il s'appelait Robert - Le 6 février place de la Concorde. Reconquête-Vidéo 1995, 25 min.	25.-/ 100.-
- Badge : Photo de Brasillach (3 cm)	5.-/ 20.-